Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

n° 132

revue trimestrielle

janvier/mars 2003

Les brevettes et leurs usages

L'origine des paroisses

Droits dus aux seigneurs justiciers du Rey et de Sumène

Listes d'absents, "phanatiques" en 1703 : Saint-Étienne Vallée Française

Réflexions sur le roman de Lydie Ausset (1879)

Le jardin de Mireille

ISSN 0335-6264 - Prix : 6 €

Jean Pellet et le fonds Monclar

L'entrée au Centre de Documentation des archives personnelles du docteur Jean Pellet m'amène à souligner l'admirable travail entrepris par le co-fondateur de LCC-Font Vive pour le dépouillement du Fonds Monclar, un des monuments les plus considérables du patrimoine écrit de la Cévenne.

C'est Jean Pellet lui-même qui, en 1974, a dressé pour la postérité le tableau des recherches qu'il avait effectuées aux Archives du Gard.[1]

Entre 1967 et 1970, il nous dit avoir analysé *« 311 chartes parchemin, dont plusieurs rouleaux de 4 à 9 peaux, plus un grand nombre de pièces papier »*.

En 1974, les notes qu'il avait prises lors du dépouillement des documents antérieurs à 1450 représentaient 504 pages *« d'écriture fine »*. Fine est d'ailleurs un euphémisme car ceux qui consultent ou utilisent le fichier de Jean sont souvent obligés de recourir à la loupe. Notre ami Marcel Daudet qui a si souvent saisi ces textes en sait quelque chose.

Perfectionniste en toutes choses, Jean Pellet avait transcrit fidèlement l'ensemble des informations susceptibles d'intéresser ses disciples moins férus que lui en paléographie : les dates et la substantifique moelle des actes, les prénoms, noms et qualités des personnes, les confronts et les microtoponymes, les données relatives aux prix, aux censives, aux amendes, aux monnaies *de cours et de compte*[2], aux poids et mesures…

Dessinateur accompli, il avait minutieusement reproduit les échantillons de lettrines et d'abréviations quasi-sténographiques ainsi que les seings manuels des notaires qui étaient intervenus dans ces actes.

Jean savait aussi rendre hommage à tous ceux qui participaient au processus de mise en valeur de documents dont il se considérait modestement comme un simple décrypteur.

Dans l'*eschatole*[3] de son article de 1974, mon regretté prédécesseur à la présidence de L.C.C. avait remercié avec chaleur tous ceux qui étaient intervenus dans l'exploitation du Fonds Monclar :

La famille David-Beauregard [du château de Villevieille] *qui avait conservé le Fonds Monclar puis l'avait cédé aux Archives départementales… Yannick Chassin du Guerny* [qui devait succéder à Jean à la présidence de L.C.C.] *qui en réalisa le classement et le répertoire, travail écrasant et souvent ingrat… l'Archiviste* [directeur des Archives] *Jean Sablou qui aiguillonna et facilita mon entreprise de dépouillement… Lise Carretero, toujours patiente et serviable et tout le personnel du havre de paix de la rue des Chassaintes.*[4]

Enfin devant l'ampleur de la tâche à accomplir pour exploiter la fabuleuse richesse des archives cévenoles publiques et privées, Jean Pellet prophétisait judicieusement : *Il y a là matière à des années de travail à temps plein pour des chercheurs familiers au terrain, à la langue d'Oc, aux toponymes, patronymes, travaux et usages, au latin des* « praticiens » *des Cévennes.*

Par delà les ans, l'appel de Jean a été entendu et les travaux d'exégèse se multiplient. Permettez-moi de citer comme exemple Jean Castan pour la Vallée Borgne et Jean-Gabriel Pieters pour le pays de Saint-Ambroix.

Pierre Albert CLÉMENT

---

[1] La seigneurie de Monclar au Moyen Age, in *Congrès de la FHLMR* - Mende 1977.

[2] *de cours :* monnaie sonnante pour les paiements comptants (sou, denier, maille,…);
de compte : monnaie scripturale pour la comptabilité (livre, franc).

[3] dernier paragraphe d'un acte et en particulier d'un testament.

[4] religieuses dont le couvent est occupé par les Archives du Gard. Le Conseil Général voudrait délocaliser ce « havre de paix » en zone inondable dans la parcelle au nom évocateur de *Creux des Canards*.

Alain Alègre de la Soujeole nous a quittés

Au moment de remettre le présent numéro à l'imprimerie, nous apprenons avec une grande tristesse le décès de notre ami Alain Alègre de la Soujeole. Il était bien connu de la plupart de nos adhérents qui appréciaient son extrême courtoisie et sa grande disponibilité à aider les chercheurs, qu'ils soient novices ou chevronnés.
Adhérent à *L.C.C.-Font Vive* dès 1988, il faisait partie depuis 1990 de notre Comité de Rédaction, auquel il participait assiduement et prodiguait ses conseils éclairés. Il assistait à toutes nos assemblées générales, malgré une santé déficiente ces dernières années.
Après une carrière aux P.T.T., il a fondé le *Cercle Généalogique des P.T.T.* et a été longtemps responsable du bulletin *Généalogie en Cévennes*.
Ses obsèques ont été célébrées à Servas le 13 décembre dernier.

A son épouse, ses 6 enfants et ses 17 petits-enfants, nous adressons au nom de L.C.C. et de tous ceux parmi nous qui l'ont bien connu, nos plus sincères condoléances.

Nouvelles du secrétariat

Nouveaux hors série

– H.S. 57 : ***Gallargues-le-Montueux au milieu de 17ème siècle, d'après le compoix de 1656.***

Notre adhérente Mme Janine CRYÉ-FENOUILLET, a dépouillé et analysé les deux compoix de Gallargues des XVIème et XVIIème siècles. Nous présentons aujourd'hui sous la forme d'un hors série les résultats de ses travaux, basés sur le compoix de 1656.
Après une introduction générale, l'auteur nous permet de cerner quelle était la vie de ce village, en s'appuyant sur la répartition des habitants, des patrimoines, des terres et des cultures au milieu du XVIIème siècle.
Ce Hors série est disponible dès maintenant au secrétariat au prix de 12,00 euros.

– H.S. 58 : ***Dénombrement des biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès, en 1551.***

Exhumée par André CLAVEIROLE, cette copie tardive d'un document apparemment inconnu jusqu'à ce jour, renferme de précieux renseignements sur les censives perçues au XVIème siècle par des roturiers, à Alès et dans plusieurs paroisses des environs.
Une liste alphabétique des 200 personnes citées figure en annexe.
Ce Hors série est disponible au secrétariat (prix : 6,00 €).

– H.S. 3 : Reédition du ***Chartrier de Portes.***

Toujours très demandé, ce Hors série vient d'être recomposé et mis en page par le secrétariat. Son auteur, Jean-Bernard ELZIÈRE, a profité de la reédition pour rectifier quelques erreurs mineures.

Suppression du catalogue

Nous avons retiré du catalogue les Hors série 11 - 13 - 14 et 21, concernant la famille Pintard. En effet, ces textes ne sont que très rarement commandés (une seule fois chacun durant toute l'année 2002) et nous avions besoin de «faire le ménage».
Quelques rares exemplaires sont néanmoins encore disponibles au secrétariat.

Anciens numéros du *Lien* sur CD-ROM pour Mac

Le CD rassemblant les anciens numéros 100 à 130 du *Lien* paraît faire des heureux !
Il n'était disponible que pour les ordinateurs IBM-PC ou compatibles,… et les adeptes des MacIntosh d'Apple rongeaient leur frein.
Qu'ils se rassurent : nous venons d'éditer la version Mac, qui est désormais disponible (au même prix : 30 €).

Liste des adhérents

Aucun adhérent n'ayant signalé à ce jour au secrétariat sa volonté de ne pas figurer sur cette liste, nous la diffuserons dans son intégralité.

Rappelons que pour l'obtenir il suffit d'adresser au secrétariat une enveloppe 16 x 23cm, affranchie à 0,69 euros.

Courrier destiné à LCC

Nous avons constaté au cours des mois écoulés que certains adhérents ou lecteurs de notre revue adressent leur correspondance au Centre de Documentation du P.N.C., Grand'Rue, à Génolhac, sans doute parce que – pour des raisons historiques – c'est toujours l'adresse du siège social de notre association.

Cette pratique est le plus sûr moyen de ne pas recevoir une réponse rapide ! En effet, les agents du P.N.C. font suivre le courrier qui nous est destiné soit à notre trésorier, soit au secrétariat. Tout ceci entraine des retards.

Il n'est donc pas inutile de rappeler les bonnes adresses :

Secrétariat : 120 av. Victor-Hugo - 26000 Valence
Demandes d'informations, commandes de Hors série ou d'anciens numéros du *Lien,* rubrique *Questions/Réponses*.

Trésorier : Jean-François PASTRE - 23, rue de l'Église - 93370 Montfermeil.
Adhésions à LCC-Font Vive et abonnements (ou leur renouvellement)

Rédacteur en chef : P.A. CLÉMENT
B.P. 1 - 30350 Canaules.
Propositions d'articles à paraître dans le *Lien*.

une source souvent négligée…

Les brevettes et leur usage

par A. CLAVEIROLE

Y a-t-il une vie après les compoix ?

Depuis quelques années, l'étude des compoix bénéficie d'un renouveau d'intérêt.
Ces documents, qui distinguent en matière fiscale les pays de langue d'oc des pays du nord du royaume, outre l'état des facultés contributives des paroisses, renferment des trésors d'informations sur l'utilisation du terroir et la distribution des patrimoines fonciers.
Mais, à l'évidence, ils ne peuvent apporter plus qu'une *photographie instantanée* du paysage rural à une date donnée.
Au gré des alliances, des héritages, des transactions diverses… les patrimoines varient et se recomposent. Cette constatation n'a pas échappé aux communautés qui ont dû trouver un moyen pour suivre ces variations.
La solution la plus simple consistait à reporter en marge du compoix les changements intervenus (quitte à ce que ces surcharges en rendent l'utilisation rapidement malaisée); la plus onéreuse consistait à lancer la réalisation d'un nouveau compoix.
Entre ces deux extrêmes existait la possibilité de consigner sur un livre spécial les évènements générateurs des augmentations ou diminutions de la faculté contributive (ou *présage*) de chaque propriétaire foncier.

Les livres des mutations

Appelés aussi *réparations, livres de réparat*, *livres des muances*, *brevets* ou *brevettes*, voire le très curieux *guidons*[1], ces documents étaient destinés à recevoir les modifications intervenues au fil du temps sur la cote de chaque contribuable figurant au compoix; car les brevettes font toujours référence au dernier compoix en usage.
Dans le meilleur des cas, un tel livre était même ouvert et signalé dès la «faction» du compoix auquel il se référait.
Les changements de propriétaires y sont mentionnés de façon parfaitement symétrique sous les cotes des intéressés : l'un étant *déchargé* d'une partie de son présage, tandis que la valeur contributive du bien nouvellement acquis était *chargée* sur la cote de l'autre.

Sur la brevette, l'acte notarié générateur de la mutation est généralement indiqué : type de transaction, date, nom et résidence du notaire, référence au numéro sur le compoix de la pièce mutée ou, à défaut, nom et qualification sommaire du terroir. Souvent, par souci de simplification des écritures, tous ces détails ne sont donnés qu'une seule fois *: «X s'est chargé de… pour les raisons indiquées à la cote de Y figurant au feuillet n°…»*.

Comme, dès la création de la brevette, on réservait une page ou une demi-page à chaque contribuable listé au compoix, on constate que certaines pages restent pratiquement vierges (en l'absence de mutations) tandis que d'autres sont rapidement surchargées et les trop nombreuses mutations sont inscrites dans les marges, d'une écriture de plus en plus fine et jusque dans le moindre recoin de papier utilisable, parfois sans respecter l'ordre chronologique des évènements. L'accumulation de ces correctifs entraîne une lecture difficile. Par ailleurs, fréquemment compulsés et manipulés à l'époque de leur utilisation, ces documents nous sont souvent parvenus en très mauvais état.
C'est sans doute pour ces raisons que le dépouillement des brevettes est trop négligé des chercheurs; bien à tort, car seuls ces documents permettent de suivre de façon continue l'évolution des patrimoines fonciers. Ce sont aussi de précieuses sources pour le généalogiste car le nom même du contribuable est lui aussi parfois corrigé sur la brevette et remplacé par celui du fils, du gendre, des héritiers, etc. permettant ainsi de suivre l'enchaînement des générations.

Durée de vie d'une brevette[2]

Il paraît régner ici l'empirisme le plus total !
Le bon sens voudrait que l'on ouvre une nouvelle brevette lorsque les feuillets de celle en service à ce moment là sont remplis. Mais – comme nous l'avons vu plus haut – il existe une grande disparité de «remplissage» entre les divers feuillets du document. On diffère donc autant que l'on peut, probablement par routine ou paresse, l'ouverture d'un nouveau livre des mutations.
On constate que les communautés les plus importantes et les plus riches n'hésitent pas à refaire leur compoix et de ce fait ressentent moins la nécessité d'utiliser des brevettes, le nouveau compoix les remplaçant avantageusement. C'est le cas, par exemple, d'Uzès pour laquelle nous disposons de six compoix réalisés entre 1477 et 1608 mais d'aucune brevette durant cette longue période; puis à partir de 1608 les édiles passent à la technique de la brevette et il n'y aura plus de nouveau compoix.
De même pour Sauve où l'on ne rencontre que deux brevettes à partir du compoix de 1730.
A l'inverse, des communautés moins aisées – comme celles citées ci-après – établiront de nombreuses brevettes.
- 4 pour **Durfort** (1668-1696-1733-1784) basées sur le compoix de 1634;
- 4 pour **Gallargues** (1670-1700-1730-1782) basées sur le compoix de 1656;
- 6 pour **Mialet** (1653-1672-1684-1695-1720-1768) basées sur le compoix de 1647;
- 4 pour **St-Paul-la-Coste** (1644-1666-1691-1761) basées sur le compoix de 1644.

---

[1] que l'on ne rencontre en fait qu'une seule fois dans le Gard : à Codognan.

[2] Les informations ci-dessous, qui ne concernent que le Gard, sont tirées de l'inventaire dressé par A. Venturini : *État des compoix et brevettes conservés aux AD30* (LCC- HS 54).

Le mas Cabanis

Louis fontanes pour le mas Cabanis. Un dernier pogeze pitte

Un quart, cy — — — m 8 p° p° 1/4

Item pour le mas de Colmede Un dernier

pogeze pitte Un quart, cy — — — 18 p° p° 3/4

Item pour la prier par luy acquize du Bigre

Guillaume Dantoine Colmede pitte

Un huitiesme Un seiziesme cy — — — p° 1/8 1/16

finallement pour son mas dit pour quart

Un dernier Un quart pitte Un huitiesme

cy — — — 1 8 1/4 p° 1/8

Ce 13 mars 1652 pour la prier par luy acquize du Bigre

Ce 1 Mai 1649 les fontanes à Auguste

Auguste Jean Rouche

Nous Dandrey

Louis fontanes pour le mas Cabanis

Un dernier pogeze pitte

Un quart, cy — — — m 8 p° p° 1/4

Item pour le mas de Colmede Un dernier

pogeze pitte Un quart, cy — — — 18 p° p° 3/4

Item pour la prier par luy acquize du Bigre

Guillaume Dantoine Colmede pitte

Un huitiesme Un seiziesme cy — — — p° 1/8 1/16

finallement pour son mas dit pour quart

Un dernier Un quart pitte Un huitiesme

cy — — — 1 8 1/4 p° 1/8

Ce 13 mars 1652 pour la prier par luy acquize du Bigre

Ce 1 Mai 1649 les fontanes à Auguste

Auguste Jean Rouche

Nous Dandrey

Louis fontanes pour le mas Cabanis

Un dernier pogeze pitte

Un quart, cy — — — m 8 p° p° 1/4

Item pour le mas de Colmede Un dernier

pogeze pitte Un quart, cy — — — 18 p° p° 3/4

Item pour la prier par luy acquize du Bigre

Guillaume Dantoine Colmede pitte

Un huitiesme Un seiziesme cy — — — p° 1/8 1/16

finallement pour son mas dit pour quart

Un dernier Un quart pitte Un huitiesme

cy — — — 1 8 1/4 p° 1/8

Ce 13 mars 1652 pour la prier par luy acquize du Bigre

Ce 1 Mai 1649 les fontanes à Auguste

Auguste Jean Rouche

Nous Dandrey

La cote de Louis FONTANE du mas Cabanis [page tirée du *Livre de réparat brevette ou muances de St-Paul de la Coste – 1644-1666*]

LCC 132

Le mas Cabanis

ce présage a esté diminué de deux sols dix deniers malhe pogèze pitte trois quartz de gros présage et en la réduction de malhe pogèze pour une maizon et huict pièces par luy vendues à Pierre Fontanes du Cayla par contrat reçu par Me Rouvière notaire le 28 juillet 1653 et mis sur le présage dud. Pierre Fontane cy devant et par ce reste du présage dud. Louis cinq deniers pitte un quart un setziesme
5d pte 1/4 1/16

Louis Fontanes pour led. *mas Cabanis* trois deniers pogèze picte un quart, cy ..... **3d po pte ¼**

Item pour le *mas de l'Holmède* un denier pogèze picte trois quartz, cy ..... **1d po pte ¾**

ce 13 mars 1662 ce présage a esté augmenté de picte un huictiesme pour une pièce jorguière au terroir de *la Simoussas* qua esté de feu Sr Anthoine Rouvière d'Allez balhée aud. Fontane par la communauté et partant ce présage monte à ce jour six deniers un quart pitte un huictiesme et un seziesme
6d 1/4pte 1/8 1/16

Et pour la pièce par luy acquize du bien des hoirs d'Anthoine Holmède picte un huictiesme un setziesme cy ..... **pte 1/8 1/16**

Finallement pour son *mas du Fourquaretz* un denier un quart picte un huictiesme,
cy ..... **1d ¼pte 1/8**

Le 18 de marz 1649 led. Fontane a esté augmenté de pogèze pite et cartz pour une pièce jorguière par luy acquise de Jean Rouvière de St-Illaire de Bretmas assise *al Nais et Civadière* par bail reçu par Me Massaud notaire d'Anduze en lad. année 1649 présage ..... **po pte ½**

L'an susdit et le 18 marz a esté diminué de malhe & demy pitte et ung cart de pitte pour trois pièces quil a vendues à David Licheyre ... par Me Rouvière notaire lesdites pièces assises au mas du *Fourcaretz* pour led. mas, la seconde *al mouly de Brugeirolles* et la troisiesme à *la Vignasse et Mourtissou* cy ..... **ma ½pte ¼**

Reste dud. présage cinq deniers maille pogèze pitte ung cart ung sesiesme ..... **5d ma po pte ¼ 1/16**

---

renvoyé cy dessus
au commancement de ceste page

Exploitation des informations

La présentation retenue par le rédacteur initial de la brevette prête à confusion.
En effet, Louis FONTANES possède des biens – maisons et parcelles de terre – en trois endroits différents :

- mas et métairie au *mas Cabanis,* qui est probablement son habitation principale puisque c'est sous cette rubrique que sont détaillés ses biens, au compoix comme sur la brevette;
- maison, casal et terres au *mas du Fourcarès*;
- maison d'habitation et terres au *mas de l'Holmède*, où il n'habite sans doute pas.

La brevette reflète bien cette situation : *«Mas Cabanis… Item… Finallement»* comme le faisait le compoix, mais elle intercale une acquisition aux hoirs d'Antoine HOLMÈDE (faite probablement après 1644, date de la rédaction du compoix) sans préciser de quelle pièce de terre il s'agit ni la date de l'acquisition. Comme FONTANES est chargé pour cela de *pitte 1/8 1/16 de pitte* en somme réduite et que le compoix s'exprime en sommes grosses, il n'y a plus qu'à rechercher parmi les 15 articles mis au compoix sous la cote des ces héritiers quel est celui qui correspond à cette contribution finale.

En nous reportant à la table de conversion annexée au compoix, (et après un calcul un peu laborieux !) nous constatons qu'il s'agit de l'article 631 du compoix : *à la Civadière, un castanet, jourguière et bois…* dont le présage en somme grosse est de *6d ma po pte ¾*.
Curieusement, la brevette ne mentionne pas de décharge-ment pour cette mutation sous la cote des hoirs d'Antoine HOLMÈDE.

Pour les autres mutations, dans lesquelles les noms des tènements cédés ou acquis sont indiqués et parfaitement repérables sur le compoix, il n'est pas nécessaire de se livrer à la manipulation – parfois hasardeuse – des unités monétaires d'Ancien Régime.

Nous trouvons ainsi que FONTANES a acquis de Jean ROUVIÈRE la pièce 957 : *une jourguière à la Civadière* (probablement attenante à la 631 mentionnée plus haut) et qu'il a cédé à David LICHEYRE les pièces 763, 764 et 766 mentionnées au compoix, etc.

Il est possible, si l'on désire en savoir plus, de se reporter aux minutes des notaires MASSAUD d'Anduze et ROUVIÈRE, mais la brevette ne donne pas ici la date exacte des actes.

D'après cet échantillon on constate que la durée de vie d'une brevette varie dans de larges proportions entre 11 et 70 ans. Une trentaine d'années paraît être une durée raisonnable, sinon la «norme»; dans notre exemple, le record de durée est détenu par la troisième brevette de St-Paul-la-Coste, avec pour conséquence l'extrême difficulté que l'on rencontre à la déchiffrer et l'exploiter.

Les renvois au notariat

La cause d'une mutation de propriété est toujours significative pour comprendre l'évolution d'un patrimoine et étoffer l'histoire des familles. Où la trouver sûrement sinon dans l'acte qui l'a générée ?
Sur ce point encore, les brevettes sont irremplaçables. En fournissant le nom du notaire et la date de l'acte générateur de la mutation, elles permettent au chercheur de se reporter à coup sûr à la cote d'archives dans laquelle se trouvent les minutes du praticien. Bien sûr, il peut exister des lacunes soit que les minutes en question aient été perdues, soit qu'elles n'aient pas été déposées. Il n'empêche que dans de très nombreux cas la recherche sera fructueuse et le gain de temps considérable.
A titre d'exemple, le *Livre de brevet et muance* de St-Paul-la-Coste[3] en usage entre 1691 et 1761 fournit les références précises à 156 actes notariés déposés aux Archives du Gard ou de la Lozère. Parmi ces actes figurent contrats de mariage, constitutions de dot, partages familiaux,… qui apportent quantité d'informations précieuses pour l'étude des patrimoines fonciers des familles.

Lumières et ombres

L'exploitation d'une brevette n'est pas toujours «un long fleuve tranquille».
Dans le plus simple des cas, la parcelle *mutée* est clairement désignée comme étant le n^{ième} article figurant au compoix de [*date*] sous la cote de [*nom*].
Mais une telle référence précise n'est pas toujours fournie et le greffier se contente d'identifier la parcelle par un nom de terroir (microtoponyme) qui n'est pas forcément celui qui figurait au compoix : variante de désignation ou d'orthographe (souvent plutôt phonétique) laissant subsister un doute; cela est d'autant plus vrai lorsque le propriétaire initial avait plusieurs biens fonciers dans le même lieu-dit.
On doit alors tenter de lever l'ambiguïté en relevant le présage dont il est déchargé et en recherchant sur le compoix l'article auquel a été attribué la même valeur contributive. Exercice fiable… à la condition que les règles du jeu n'aient pas été modifiées entre temps.

En effet, les compoix indiquent la valeur d'un bien-fonds *en somme grosse* (valeur fictive), alors que les brevettes peuvent l'indiquer *en somme réduite* (montant de la contribution réellement à payer). Même si l'on connaît, au moins approximativement, le rapport entre ces deux chiffres, le calcul est rarement simple et il peut engendrer des erreurs, aujourd'hui comme hier.[4]

Pour preuve de ces difficultés dans l'interprétation des brevettes, voici le texte que l'on trouve dans le préambule de la troisième brevette de Saint-Paul :

«… et parce que le precedent Brevet n'estoit pas conforme au cadastre et que le presage de chasque particulier estoit a une somme reduite et que lors quon faizoit leur chargement et deschargement la choze estoit tres difficille et incogneue presque a tous les habitans et que mesme ont [sic] *ne pouvoit faire les mutations sans y comettre des erreurs, Pour leviter a ladvenir le presage de chasque particulier a esté icy mis en conformité du dernier cadastre quy fut faict en lannée mil six cent quarante quatre…»*

En fait, il ne s'agit pas là d'une initiative locale mais bien de l'application d'une «déclaration royale» du 24 juillet 1691. Si l'on veut que tout un chacun puisse s'y retrouver, il est préférable d'utiliser dans les brevettes les mêmes unités fiscales que dans les compoix.

A cause de ces errements de présentation, le chercheur risque de passer un temps assez considérable à tenter d'identifier les biens dont il s'agit.

Mais il ne faut pas trop noircir le tableau; on peut rencontrer aussi des situations simples : celles, par exemple, dans lesquelles la totalité d'une cote passe d'un contribuable à un autre.

Enfin, il faut prendre garde aux noms des personnes.
Si des biens appartiennent dans le compoix à *Monsieur le baron d'Alès*, il est bien évident que sous la même cote, dans une brevette dressée 150 ans plus tard, il ne s'agit plus de la même personne ni forcément de la même famille. Par contre, *Marie de Vierne* et *Mademoiselle de Mandajors* ne font qu'une seule et même personne.
Il est donc préférable de connaître le contexte local.

Régression cadastrale

Si l'on veut tenter de «recaler» les pièces d'un compoix sur les parcelles figurant au cadastre dit napoléonien, cela ne peut se faire qu'en remontant aux *États des sections* de l'époque révolutionnaire puis à travers des brevettes qui les ont précédés, pour aboutir au compoix initial.
Dans ce type de recherche aussi les brevettes sont donc incontournables.
Certes, s'attachant à l'incidence purement contributive des mutations, les brevettes décrivent rarement le bien-fonds et ne donnent jamais sa superficie, mais une fois identifié l'article du compoix d'origine, on retrouve alors toutes ces informations – notamment la surface – que l'on peut alors comparer à celles portées sur l'*État des sections*.
Cet «aller-retour» permet d'acquérir des certitudes.
On observera qu'il est beaucoup plus facile de mener à bien une telle démarche à l'intérieur d'une ville ou d'un gros bourg, dans lesquels les confronts sont plus rigoureux (rues, places,…) que dans «le plat pays» – le mal nommé ! – où les tènements épousent un relief parfois très accidenté. Les parcelles présentent alors des contours complexes et les confronts ne mentionnent plus guère que les propriétaires mitoyens, heureusement associés de loin en loin à des repères naturels (rivières, par exemple) ou chemins… dont nous avons hélas souvent perdu la trace.

---

[3] cf dépouillement de cette brevette : AD30 - BR 3195.

[4] Rappelons que les présages sont exprimés en livres, sols, deniers, mailles, pogèses, pittes et fractions jusqu'au 1/16 de pitte !

Les soldats cévenols de la Grande Armée

II - Le commandement du 28ème léger

par Thierry DUPUY

Au fil des victoires de la République et de l'Empire, les effectifs des armées françaises se gonflèrent de militaires étrangers, mécontents de tous horizons venus servir comme volontaires dans un premier temps, conscrits de territoires annexés dans une deuxième phase et, enfin, unités régulières prêtées par les États alliés en vertu des traités.

Si les volontaires étrangers soucieux de combattre pour la France pendant la période 1792-1805 furent souvent suffisamment nombreux pour être regroupés en unités distinctes (ex.: légions polonaises, tirailleurs italiens), l'annexion de territoires étrangers, immédiatement soumis aux lois sur la conscription, posa le problème du service militaire obligatoire des « nouveaux français ». Soucieux de les intégrer le mieux possible dans son corps de bataille, l'Empereur décida de les répartir de façon équilibrée dans les régiments « d'anciens français », afin d'en tirer le meilleur parti. Ainsi, le 28ème léger reçut plusieurs centaines de recrues allemandes, italiennes, belges et luxembourgeoises. Au risque de créer des tensions entre les hommes, ce système permettait de faire surveiller tout le monde par chacun et d'éviter les passages en masse à l'ennemi d'unités entières avec tout leur armement, comme ce fut le cas à plusieurs reprises avec des contingents alliés : contingents espagnols au Danemark, contingents suisses et allemands (Nassau) pendant la campagne d'Espagne, troupes saxonnes à Leipzig.

PRAEFKE, baron d'Empire

Dans le prolongement de cette politique, il avait été jugé raisonnable de placer des officiers supérieurs étrangers ou d'origine étrangère à la tête d'unités françaises ouvertes aux étrangers comme le 28ème léger. A ce titre, le parcours élogieux de Jean Andréas PRAEFKE, baron d'Empire et général de brigade, paraît très significatif. Natif de Neu-Brandeburg dans le duché de Méklembourg-Strelitz, il s'engage à vingt ans, en 1778, dans un régiment allemand de l'armée royale française et, lecteur de Voltaire, fréquente de nombreux officiers éclairés. Au moment de la Révolution, au lieu de rentrer au pays ou de prendre du service dans les armées autrichienne et prussienne comme nombre de ses compatriotes, il prend fait et cause pour le nouveau régime.

Volontaire très remarqué au sein du 9ème bataillon de Gironde, il est brillamment élu chef de corps par ses pairs le 17 novembre 1792 et se distingue particulièrement lors de la cruelle campagne de Vendée. Après l'anéantissement de l'armée catholique et royale au Mans et à Savenay, il combat dans les Pyrénées jusqu'aux pourparlers qui débouchent sur la Paix de Bâle. Affecté à la demi-brigade «Gironde Lot-et-Garonne» le 13 mai 1795, il participe aux dernières opérations de «nettoyage» de la campagne de l'ouest de 1795-1796, menée simultanément contre les débris de l'armée vendéenne et les bandes de Chouans après les accords de La Jaunaye.

Très apprécié par le général TURREAU, grand chef d'orchestre de la féroce répression menée dans l'ouest, il aurait du être nommé chef de demi-brigade dès la fin de 1796, mais freiné dans son ascension en raison de ses origines, il est versé à la 28ème demi-brigade légère comme commandant en second, alors que nombre de ses collègues élevés au rang supérieur prennent les places offertes dans le corps expéditionnaire d'Égypte.

Remis en selle par TURREAU, il est enfin nommé chef de la 28ème demi-brigade d'infanterie légère le 11 avril 1800, jour où il est blessé au combat en Italie, campagne pendant laquelle il démontra tout son savoir-faire. Après la Paix d'Amiens, il prend le commandement des 11ème et 12ème bataillons de grenadiers qui rejoignent en 1805 les camps de Boulogne.

De 1805 à 1811, PRAEFKE restera le grand chef incontesté du 28ème léger prouvant à travers toutes les campagnes le très haut niveau de ses compétences militaires. Le 16 mai 1811, à la bataille de La Albuera, il s'expose toute la journée au premier rang et refuse de la quitter malgré plusieurs blessures. Il meurt glorieusement le lendemain, alors que Napoléon signait le décret impérial le nommant général de brigade.

A plusieurs reprise PRAEFKE avait exprimé sa satisfaction à l'égard de certains de nos compatriotes et permis leur promotion : le capitaine Jean-François PAGÈS, les lieutenants BOYER et MEYNADIER, les sous-lieutenants SALTET et BOSQUIER…

Jacques CAMUS

Dans l'ombre du maître et disparu avec lui nous apparaît maintenant Jacques CAMUS, né à Artigues en Gironde en 1772. Capitaine en 1792 au 9ème bataillon de Gironde, il sert sous PRAEFKE en Vendée, dans les Pyrénées, à l'armée de l'ouest puis à celle d'Italie. Ses excellents états de service lui valent la Légion d'Honneur en 1804. Brillant meneur d'hommes lors des campagnes d'Allemagne (1805) et de Prusse (1806), il est nommé chef de bataillon le 22 décembre 1806. Conservant son esprit baroudeur, il s'expose toujours autant et essuie une grosse blessure à Friedland lors de la campagne de Pologne (1807), puis une autre à Aracena lors de la campagne d'Espagne (1810). Fait officier de la Légion d'Honneur puis chevalier de l'Empire, récompensé personnellement par l'Empereur qui lui affecte une quote-part des revenus sur les biens réservés en Wesphalie, il est promu colonel à titre posthume le 19 mai 1811, trois jours après être tombé à La Albuera, où il se trouvait encore une fois en première ligne !

Le colonel FOULON

Après le double deuil de La Albuera, le 28ème reçoit un nouveau chef de corps, le colonel Antoine Joseph FOULON, Chevalier de l'Empire. Né à Cambrai en 1768, il entre aux Gardes Françaises à dix-sept ans, puis sert au sein de la Garde Nationale de Paris lors des évènements de 1789. Nommé capitaine au 6ème bataillon des Volontaires du Nord, il sert successivement à la 178ème demi-brigade de bataille puis à la 17ème demi-brigade de ligne. Il combat de 1792 à 1798 au sein des armées du Nord, de Sambre et Meuse, puis de Rhin et Moselle. Lors de la campagne de l'armée du Rhin, en 1800, il se distingue à la tête de sa compagnie et MOREAU le nomme chef de bataillon. Une telle

relation lui vaut de se retrouver quelque temps en disgrâce : aide de camp du général LECOURBE, puis chef de cohorte de la Garde Nationale chargé de l'instruction des réserves… Il se console en 1804 avec la Légion d'Honneur. Après plusieurs années de purgatoire, la campagne contre l'Autriche (1809) lui donne l'occasion de retrouver les joies du feu. Chef de bataillon au 64ème de ligne, il est remarqué à plusieurs reprises par OUDINOT. Le fameux « maréchal la passoire » est généreux avec les hommes qui ont du cran : FOULON est nommé colonel en second. L'Empereur le fait Chevalier de l'Empire et lui octroie une dotation sur les biens réservés d'Erfurt.

Le 22 juin 1811, il est promu chef de corps au 28ème léger. Alors que de grosses ponctions effectuées par l'Empereur sur l'armée d'Espagne pour préparer la campagne de Russie obligent le corps expéditionnaire français à passer à la défensive, FOULON fait bonne figure en contenant à plusieurs reprises les anglo-hispano-portugais qui ont désormais l'avantage du nombre. Tandis que la retraite s'organise, FOULON demande l'honneur de servir à l'arrière-garde. Le 21 juin 1813, à Vitoria, il tenta de contenir jusqu'au bout l'étreinte ennemie. Alors qu'il traversait le sabre à la main un terrain battu par l'artillerie ennemie, un éclat de mitraille le toucha à la tête. Le temps pour les sapeurs du 28ème de le charger sur un brancard, l'infanterie ennemie s'approcha à vingt-cinq pas et lâcha plusieurs salves. Les sapeurs et leur chef de corps furent tous tués. La situation du 28ème léger se dégrada sur toute la ligne de front mais, heureusement, au lieu de presser les troupes en retraite, les troupes ennemies se jetèrent sur les fourgons et bagages abandonnés et permirent aux Français de se replier.

Le colonel GENIN

Le dernier chef de corps du 28ème léger fut le colonel Jean GÉNIN, né à Verdun en 1772. Caporal au 3ème bataillon de la Meuse en 1791, il sert à l'armée de Moselle puis à la 51ème demi-brigade de ligne; il passe capitaine pendant la campagne d'Italie. Il est ensuite en poste en Belgique et aux Pays-Bas, puis revient en 1800 pour servir dans l'armée du Rhin. Faisant toutes les campagnes de la Grande Armée, il se distingue à Eylau en 1807 au cours d'un corps à corps où il donne du sabre et du pistolet. Un cosaque finit par le jeter à terre d'un coup de lance au côté gauche. Nommé chef de bataillon au début de la campagne d'Espagne, il devient commandant en second du 114ème de ligne. Le 16 juillet 1813 il est nommé à la tête du 28ème léger. Les mauvais jours de l'armée d'Espagne n'entament pas son courage et sa fermeté.

Le 13 septembre, il est blessé d'un coup de feu à Mousseroles près de Bayonne, et le 10 avril 1814 il reçoit un autre coup de feu à Toulouse. Indestructible et respecté, on lui confie après l'Abdication le commandement du 13ème léger . Lors des Cent-Jours, il commande un régiment de tirailleurs de la Garde Nationale. Officier de la Légion d'Honneur et Chevalier de Saint-Louis, il prend sa retraite en 1821. Son enterrement à Lille en 1844 réunit un imposant cortège de personnalités royalistes et de vétérans bonapartistes.

Les officiers cévenols

Parmi les partisans les plus fidèles de l'Empereur ayant des origines cévénoles, trois noms oubliés : ceux des généraux DEJEAN [1], du colonel Adrien de CAMBIS [2] et du capitaine Pierre CAMBESSÈDES.

Jean-François DEJEAN

Né en 1749, fils de Honoré Dejean de Saint-Marcel -coseigneur de St-André-de-Valborgne et des Plantiers - Jean-François DEJEAN entra en 1766 à l'École du Génie de Mézières. Nommé ingénieur en chef en Picardie et fait chevalier de St-Louis, il se lia au moment de la Révolution à Dumouriez et à Pichegru. Chef de corps du 3ème bataillon du Gard, il passa bientôt pour l'un des meilleurs spécialistes de la guerre de siège. Grâce à sa belle campagne du Nord (1793-1794), il est nommé général par la Convention, passe rapidement de brigadier à divisionnaire et prend le commandement du corps expéditionnaire des Pays-Bas. D'un caractère d'une seule pièce, il est écarté après la polémique sur l'armée d'Italie, puis rappelé sous le Consulat qui le nomme directeur des fortifications, puis conseiller d'État en mission à Gênes. En 1802, Bonaparte le nomme ministre de l'Administration de la Guerre, poste qu'il occupera jusqu'en 1810. Il collectionne les honneurs : grand trésorier de la Légion d'Honneur en 1803, grand Aigle en 1805, lieutenant général du Génie en 1806, comte de l'Empire en 1807, premier inspecteur général du Génie en 1808. En 1809, il organise, avec les bataillons coloniaux et les renforts de Benadotte, la défense d'Anvers et de Walcheren contre les Anglais. L'expédition de lord Chatham tourne au désastre; les Anglais rembarquent après avoir perdu 6000 hommes; une grave crise secoue le gouvernement britannique.

L'influence de J.-F. DEJEAN grandit : il fait nommer son compatriote Jacques David de CAMPREDON – diplômé lui aussi de l'École de Mézières – ministre de la Guerre du royaume de Naples, tombé entre les mains de MURAT.

En 1810, DEJEAN entre au Sénat. Le 28 octobre 1812, il préside la commission militaire qui condamne à mort le général MALET, auteur du coup d'état. En avril 1814, dans un climat général de trahison, il refuse de voter la déchéance de l'Empereur. Louis XVIII, débonnaire, le nommera gouverneur de l'École Polytechnique et pair de France.

Lors des Cent-Jours, il retrouve son poste de premier inspecteur général du Génie et devient grand chancelier de la Légion d'Honneur.

En disgrâce au retour de Louis XVIII, il est remis en selle par GOUVION-St-CYR et il est nommé directeur général des subsistances.

Pair de France en 1819, il meurt dans l'estime de tous en 1824. Dans son éloge funèbre, HAXO – son vieil ami – n'hésitera pas à dire : *« Semblable à ces hommes que l'Antiquité présente à notre admiration, également propres à la guerre et à l'administration de l'État, grand dans le public et grand dans son intérieur…»*.

Son nom sera inscrit au côté nord de l'Arc de Triomphe.

---

[1] Anciens capitouls toulousains, les DEJEAN avaient été annoblis par charge; ils s'installèrent dans les Cévennes lors de la Révocation, en tant que seigneurs de St-Marcel-de-Fontfouillouse et commandants des troupes de Ste-Croix-Vallée-Française. Alliés aux VILLENEUVE, CHAPTAL, LARNAT, DELON et SARRAZIN de la Devèze, ils donnèrent une pépinière d'officiers, dont le fameux Claude, né en 1770, plus jeune officier français pendant la guerre d'Indépendance des États-Unis.

[2] Anciens condottieri florentins, les CAMBIS s'installèrent en France sous Louis XII à la faveur des guerres du Milanais. Barons d'Alais en 1509, ils œuvrèrent au développement de la Réforme qu'ils défendirent avec zèle.
Alliés aux VILLENEUVE, THÉZAN, BÉRARD de MONTALET, LA FARE et ASSAS, ils sont apparentés à une grande partie de la noblesse cévenole.

Pierre-François DEJEAN

Digne héritier de son père Jean-François, il est aide de camp dès l'âge de quinze ans et sert dans les armées de Sambre et Meuse, du Nord, d'Italie et des côtes de l'Océan. Chef d'escadron au 3ème dragons, il fait les campagnes d'Autriche et de Prusse (1805-1806). Passé colonel à la division GROUCHY, il participe aux campagnes de Pologne, du Portugal et d'Espagne (1807-1811). Promu général de brigade en 1811, il sert auprès du divisionnaire Louis Pierre MONTBRUN (beau-frère de sa cousine germaine Marguerite de Sarrazin de la Devèze) qui le fait nommer à la tête de la 3ème puis de la 2ème brigade de cuirassiers pendant la campagne de Russie. Après la mort de MONTBRUN à la Moskowa, il passe aux lanciers polonais pendant la campagne de Saxe (1813), puis aux gardes d'honneur pendant la campagne de France (1814). Promu divisionnaire après le combat de Montereau, il sert d'émissaire auprès de Joseph BONAPARTE.

Après l'abdication, il est fait lieutenant-général et chevalier de Saint-Louis.

Durant les Cent-Jours, il devient aide de camp de l'Empereur et participe à la bataille de Ligny contre les Prussiens. Banni après Waterloo, il rentre en France en 1818. Grand-croix de la Légion d'Honneur, Pair de France, il se disputa fréquemment avec CAMPREDON, resté fidèle à Louis XVIII durant les Cent-Jours.

Adrien de CAMBIS

Adrien Jacques Maurice de CAMBIS, fils de Jacques-David, descendant des seigneurs d'Alès, de Fons et de Gajan, colonel des grenadiers royaux, servit d'abord comme cadet au régiment de cavalerie de la Reine en 1780. Capitaine en 1783 aux dragons du Dauphin (futur 7ème), il passe chef d'escadrons à la veille de la Révolution.

Lié aux républicains, il est nommé lieutenant-colonel le 5 février 1792, puis colonel le 3 septembre de la même année !

Après avoir fait campagne dans l'armée du Nord (1792-1793), il est écarté comme noble le 29 décembre 1793. Rappelé en qualité d'adjudant-général chef de brigade à l'armée de l'intérieur en 1795, il est retenu pour la campagne d'Égypte et embarque à Toulon le 19 mai 1798; il rentrera avec BONAPARTE en octobre 1799.

Remarqué par LAURISTON, il est fait chevalier puis officier de la Légion d'Honneur et commandant en Italie, en France, en Italie à nouveau, puis en Espagne en 1808.

En 1811, il est nommé à l'état-major du 8ème corps d'armée du Portugal. C'est à ce titre qu'il devient chef d'état-major de la 26ème division d'infanterie, le 25 février 1812, unité péninsulaire chargée de fournir des renforts à la Grande Armée en route pour la Russie.

Servant au sein des corps de deuxième ligne qui ne réussirent pas à empêcher la jonction de Wittgenstein et de Tchitchgov, Adrien de CAMBIS et ses hommes se retrouvent mêlés aux colonnes faméliques qui se replient sur Vilna. Alors que 20 000 surhommes trouvent encore la force de se replier sur le Niemen – franchi le 13 septembre – A. de CAMBIS, coincé dans la masse des milliers de blessés et de mourants incapables de faire mouvement hors de Vilna, est capturé par les Russes le 9 décembre. Il meurt d'épuisement au milieu des siens le 16 décembre. Les fosses communes dans lesquelles ont été ensevelis ces malheureux ont été mises au jour récemment.

Pierre CAMBESSÈDES

Fils d'autre Pierre, originaire du Vigan, il s'engage en 1802 dans l'armée du Consulat. Après le camp de Boulogne, il s'illustra au cours de la campagne d'Allemagne conclue victorieusement à Austerlitz.

Ses états de service seront par la suite parmi les plus élogieux de ceux des soldats de la Grande Armée.

1806 - campagne de Prusse : blessé d'un coup de feu au pied gauche à Iéna;
1807 - campagne de Pologne : blessé d'un coup de sabre au front à Eylau;
1809 - campagne d'Allemagne : blessé d'un coup de crosse au cou à Eckmülh et d'un coup de feu à la cuisse droite à Wagram;
1812 - campagne de Russie : indemne [!]
1813 - campagne d'Allemagne : blessé de plusieurs éclats de mitraille à Hambourg lors des derniers combats (17 février 1814);
1814 - affecté à l'île d'Elbe par l'Empereur;
1815 - campagne de Belgique : contusionné puis fait prisonnier à Waterloo;
1816 - naufragé à bord de la *Betsie* le ramenant de Plymouth vers la France.

Après la Révolution de 1830, CAMBESSÈDES reprend du service. Sa réputation de brave lui vaut bientôt une mission à hauts risques : partir en Algérie pour organiser à Tixeraïn et à Birkadem la formation du 1er bataillon d'Afrique (« les héros de Mazagran »), exclusivement levé dans les prisons et les bagnes. Nommé lieutenant-adjudant-major, il y effectue avec brio la campagne 1832-1835 (un tiers de pertes).

Nommé capitaine au 3ème bataillon d'Afrique[3], il participe aux affaires de la Mitidja, de Mouzaïa et à la terrible expédition de Constantine (1837).

Il échappe de peu de partir avec tout son bataillon en Espagne pour rejoindre la Légion Étrangère qui participe aux guerres Carlistes en Navarre.

Après une dernière campagne dans l'est algérien contre les débris des forces kabyles et des compagnies de janissaires (1838-1839), qui consomme ses dernières forces, il est placé en *«non activité pour infirmités incompatibles avec le service».*

Retiré du service le 25 novembre 1839, il dédia sa Légion d'Honneur aux défenseurs de Djemilah qu'il appelait « les héritiers des grognards », et qui institutionnalisèrent la fête du 16 décembre dite « Fête des Chacals ».

---

[3] l'unité la plus citée durant la guerre de 1914-1918).

N.D.L.R.

Nos lecteurs comprendront aisément que ce deuxième volet de l'étude de THierry Dupuy nous a posé problème.

En effet, les officiers supérieurs ayant assumé le commandement du 28ème léger ne sont pas cévenols et ne devraient donc pas figurer dans le *Lien*.

A l'inverse, les cévenols dont la carrière et les états de service sont développés ici n'appartenaient pas au 28ème léger.

Dans ces conditions, quelle attitude adopter ?

Considérant qu'il éclaire le contexte des listes de soldats cévenols que nous publions, nous avons choisi, exceptionnellement, de passer cet article dans son intégralité, bien qu'il relève plus de l'histoire nationale que de celle des Cévennes.

Nous nous sommes contentés de le composer en plus petits caractères que ceux utilisés habituellement dans la revue.

28ème léger

Nom	Prénom	Né en	Lieu	Profession	Position	Campagnes
AFFLATET	Joseph	1785	le Cros	laboureur	chasseur	Condamné à 9 ans de travaux publics.
ABINAL	Pierre	1784	Chanac	tisserand	chasseur	Blessé le 15/02/1807 à Ostrolenka.
AIGOUY	Jean-Louis	1785	St-Pierre	laboureur	chasseur	† à l'hôpital de Varsovie le 07/04/1807.
ANDRÉ	Jean-Louis	1786	Villefort	cultivateur	voltigeur	A la Grde. Armée depuis 1805; fait prisonnier à Badajoz le 07/04/1812.
ARNAL	Jean	1782	Mende	laboureur, remplaç.	chasseur	Rayé pour longue absence le 30/10/1807.
ARNAL	Jean-Baptiste	1784	Longevialle	laboureur	chasseur	Condamné à 5 ans de travaux publics.
ARZALIER	Jean-Pierre	1785	Mende	tisserand	chasseur	† La Albuera le 16/05/1811.
ASTRUC	Pierre	1785	Chanac	cardeur de laine	chasseur caporal	Fait prisonnier en 1807; blessé le 22/05/1807 à Asporn; † à l'hôpital de Vienne le 05/11/1809.
BALMES	Antoine	1785	Balmelles	cultivateur	voltigeur	Réformé pour blessures le 24/07/1806.
BATIFOULIÈRE	Antoine	1783	Grandrieu	cultivateur	chasseur	Rayé pour longue absence le 31/10/1807.
BERBAUDE	Pierre	1784	La Villedieu	perruquier	chasseur	† à l'hôpital de Varsovie le 08/08/1807.
BERGER	Baptiste	1785	Serverette	tisserand remplaçant	chasseur	Fait prisonnier en Allemagne en 1813.
BONNASMÈS	Michel	1785	Mende	boucher	chasseur voltigeur	Blessé le 16/05/1811 à la Albuera; fait prisonnier en 1814.
BONNEFILLE	Jean-Baptiste	1785	Langogne	laboureur	chasseur carabinier	A la Grde. Armée depuis 1805; blessé à Saragosse le 21/12/1808; réformé pour blessures le 26/11/1809.
BONNEFOUX	Étienne	1783	les Bondons	cultivateur	chasseur	Condamné à 9 ans de travaux publics.
BONNEFOUX	Jean-Baptiste	1784	Chanac	fabricant d'étoffes	chasseur	† à l'hôpital de Berlin le 08/06/1807.
BONNEFOUX	Jean-Pierre	1784	Banassac	laboureur	chasseur	† à l'hôpital de Vienne le 20/03/1807 des suites de ses blessures.
BONNEFOY	Jacques	1784	Mende	boulanger	chasseur, caporal	Tué à Badajoz le 07/04/1812.
BONNEMAIRE	Jean Joseph	1785	St-Georges	cultivateur	chasseur	Fait prisonnier par les Russes le 12/02/1807; † en détention.
BOUCHARENC	Jean-Pierre	1784	St-Chély	laboureur	chasseur	Condamné à 9 ans de travaux publics.
BOUDON	François	1785	St-Laurent (de Trèves?)	laboureur	chasseur, caporal puis sergent	Blessé le 16/02/1807 à Ostrolenka; passé au 13ème léger le 01/09/1814.
BRUC	Jean-Louis	1783	St-Germain	cordonnier, remplaç.	chasseur	Fait prisonnier par les Russes le 15/02/1807; † au camp de Grodno le 26/05/1807.
BRUNEL	Jean	1785	Badaroux	tisserand	chasseur	Condamné à mort par contumace le 07/03/1806.
BURIEU	Jean Dominique	1783	le Malzieu	cultivateur remplaç.	chasseur	Blessé à la Albuera le 16/05/1811; fait prisonnier par les Anglais.
CANONGE	Augustin	1782	Thonas	journalier	chasseur	A la Grde Armée depuis 1805; blessé à Saragosse le 02/01/09. fait prisonnier à Badajoz le 07/04/1812; réformé en 1814.
CASTANG	Pierre	1785	St-Saturnin	laboureur	chasseur carabinier, caporal	Ancien condamné aux Travaux Publics; blessé le 08/02/1809 à Saragosse; passé à la Garde Impériale le 08/02/1813.
CAULET	Jean-Louis	1783	Bassurels	cultivateur	chasseur	Blessé à Hollabrunn en 1805; en retraîte le 26/02/1807.
CHABROL	Auguste	1777	Nozières	remplaçant	chasseur	A la Grde. Armée depuis 1805; † hôpital d'Obrovitz en 1806.
CHABROL	Jean-Louis	1783	Cassagnas	laboureur	voltigeur, caporal	A la Grde. Armée depuis 1805; blessé à La Albuera; en retraîte le 30/04/1812.
CHANSON	Jean-Pierre	1785	Arzaliers	charpentier	chasseur	† à l'hôpital de Varsovie suite à ses blessures le 9/3/1807.
CHANTE	Nicolas	1780	Pont-Saint-Esprit	cultivateur	conscrit réfractaire voltigeur puis caporal	Réformé le 24/07/1806.
COMBE	Jean	1784	Naussac	tisserand	chasseur	Passé au 12ème léger.
CONTASSY	Jean-Antoine	1784	St-Georges	laboureur	chasseur	Fait prisonnier par les Russes le 12/02/1807; † en détention.
DALLO	Étienne	1784	Aumont	laboureur	chasseur	Passé au 12ème léger.
DEFOUR	Jean-Pierre	1782	La Roche-St-Germain	cultivateur	chasseur	† à l'hôpital de Sangre le 15/02/1811.
DELAPIERRE	Pierre	1785	Valmale	faiseur de bas	chasseur	† à l'hôpital de Strasbourg le 28/11/1806.
DELEUZE	Pierre	1785	St-Michel (de-Dèze ?)	laboureur	chasseur	porté disparu à Badajoz le 07/04/1812.
DELON	Joseph	1783	Ste-Énimie	cordonnier	chasseur	Passé au 7ème régiment provisoire.
DELTOUR	Jean-Baptiste	1784	Barjac	cultivateur	chasseur, voltigeur	Blessé à Saragosse, à la Albuera et à Badajoz; congédié le 01/08/1814.
DELTOUR	Joseph	1784	Montjezieu	maréchal-ferrant	voltigeur	Blessé à Saragosse et à la Albuera; cogédié le 13/06/1814.
DEVÈZE	Barthélemy	1785	Mende	rentier	chasseur	Rayé pour longue absence le 31/03/1812.
DHOMBRE	David	1782	Barre	cultivateur	chasseur	Blessé à la Albuera le 16/05/1811; en retraîte le 26/05/1802.
DIÈS	Romuald	1785	La Combe	laboureur	chasseur	Condamné à mort par le Conseil de Guerre spécial de Mayence.
DUMAS	Victor	1778	St-Germain-de-Calberte	propriétaire remplaç.	chasseur	Tué à Pultusk le 26/12/1806.
FAGES	Jean Antoine	1783	Ste-Énimie	cultivateur	chasseur	porté disparu à Badajoz le 07/04/1812.
FAGES	Louis	1782	Banassac	fabricant de draps, remplaçant	chasseur	Mort en Pologne le 06/02/1807.
FELGAS	Jean-Louis	1773	Saint-André Capcèze	maçon	chasseur carabinier	A la Grande Armée depuis 1805; passé à la Garde Impériale le 12/02/1813.
FELGUEROLLES	Jacques	1784	le Pont-de-Montvert	cultivateur	voltigeur	Condamné à 9 ans de travaux publics.
FLATET	Jean-Pierre	1782	Vialas	cordonnier	chasseur	† à l'hôpital de Boulogne le 10/07/1807.
FLATET	Jérôme	1782	Chirac	fabricant d'étoffes	chasseur	Tué en Allemagne le 12/09/1813.
FLAVIER	François	1784	Ste-Énimie	cultivateur	voltigeur	Mort de ses blessures à Varsovie le 01/01/1807.
FLORET	Jean-Baptiste	1784	Planchamp	tailleur, engagé vol.	chasseur	Réformé pour blessures le 01/12/1806.
FOURNIER	François	1784	St-Bonnet	maréchal-ferrant	chasseur	Rayé pour longue absence le 31/12/1807.
GACHE	Henri	1785	La Bragouse	cultivateur	chasseur	† à l'hôpital de Boulogne le 20/02/1806.
GACHE	Jean	1782	Meyrueis	charpentier	chasseur caporal	A la Grande Armée depuis 1805; mis en retraîte à Bayonne le 29/06/1810.
GARREL	Privat	1785	St-Bonnet	tailleur	chasseur	Passé au 26ème léger le 18/03/1812.
GAUTHIER	Pierre	1782	Nîmes	tailleur	chasseur carabinier	A la Grande Armée depuis 1806; blessé à Saragosse le 21/12/1808; rayé pour longue absence en 1809.
GAZAGNE	Marc Antoine	1785	St-Saturnin	cultivateur	voltigeur	Condamné à mort.
GAZAGNON	Baptiste	1786	Ste-Colombe	tailleur	chasseur	† à l'hôpital de Varsovie le 02/07/1807.
GÉBELIN	Joseph	1783	Bayard	chapelier	chasseur, caporal puis sergent	Blessé à la Albuera le 16/05/1811; passé au 13ème léger le 06/09/1814.
GÉBELIN	Pierre	1785	St-Flour	sabotier	chasseur	† à l'hôpital de Varsovie le 21/04/1807.
GILLES	Saturnin	1782	Le Baumas	menuisier	chasseur	Rayé pour longue absence le 25/12/1809.

28ème léger

Nom	Prénom	Né en	Lieu	Profession	Position	Campagnes
GISQUET	Jean	1785	Mende	laboureur	chasseur	† à Saragosse le 01/01/1809.
GRESSONG	Joseph	1784	Banassac	cultivateur	chasseur	A la Grde. Armée depuis 1805; porté disparu en 1813.
GUISARD	Pierre	1784	Banassac	berger	chasseur	Condamné à mort par contumace.
HÉBRARD	François	1787	Bagnols-les-Bains	boulanger	chasseur	† à l'hôpital de Valladolid le 19/05/1809.
HÉBRARD	Pierre-Louis	1777	St-Chazorne	remplaçant	chasseur	A la Grande Armée depuis 1805; porté disparu en 1813.
JAROUSSE	Pierre	1784	le Chastel Nouvel	laboureur	chasseur	† à l'hôpital de Séville le 10/06/1810.
JOUVE	Jean-Baptiste	1784	Montjézieu	cultivateur	chasseur	Condamné à mort le 24/06/1807.
JULIEN	Jean-Antoine	1783	Chanac	menuisier	chasseur, caporal	Tué le 22/12/1808 à Saragosse.
JUSTAMOND	Jean-Antoine	1774	Pont-Saint-Esprit	musicien	tambour major puis porte-aigle	Ancien de Vendée et d'Italie; à la Grde Armée de 1805 à 1808.
LACOMBE	Charles François	1786	Florac	engagé volontaire	chasseur puis caporal	Passé à la garnison de Metz le 23/05/1807.
LAFOND	Jean-Baptiste	1785	Mende	tisserand	chasseur	† à l'hôpital de Varsovie le 16/07/1807.
LAGET	Jean-Louis	1783	Meyrueis	forain	chasseur carabinier caporal	A la Grde Armée depuis 1805; blessé à la Albuera le 16/05/1811; tué à Badajoz le 07/04/1812.
LARGUIER	Jean-Pierre	1784	St-Michel (de-Dèze ?)	maçon	chasseur	Blessé le 16/05/1811 à la Albuera; tué le 07/04/1812 à Badajoz.
LAURIOL	Jean-Pierre	1785	Molézon	laboureur	chasseur	† à l'hôpital de Mayence le 14/02/1807.
LAVIGNE	Guillaume	1784	Chanac	maréchal-ferrant	chasseur	† à l'hôpital de Varsovie le 10/05/1807.
MALACHARC	Jean-Baptiste	1783	l'Affenadou	laboureur	chasseur	Réformé pour blessures le 26/04/1807.
MARION	Julien Laurent	1785	St-Germain	cultivateur	chasseur caporal	Fait prisonnier à Friedland le 014/06/1807; réformé à Bayonne le 01/08/1812.
MARTIAL	Sylvestre	1783	Meyrueis	tailleur	sergent	Fait prisonnier et libéré en 1807; décédé le 26/12/1810.
MARTIN	Joseph	1785	Moissac	laboureur	chasseur	† à l'hôpital de Madrid le 22/12/1809.
MASMÉJEAN	Pierre	1782	Lozeret	cultivateur	chasseur	Blessé à Saragosse le 21/12/1808; Passé au 12ème léger le 01/08/1814.
MAURIN	Jean-Louis	1783	St-Martin-de-Lansuscle	cultivateur	voltigeur	Passé au 12ème léger le 01/08/1814.
MAZOYER	François Victor	1783	St-Maurice	voiturier	chasseur	A la Grande Armée depuis1805; mort à l'hôpital de Neufchâtel le 17/04/1806.
MAZOYER	Louis	1784	Chabrière	cultivateur	chasseur	Réformé pour blessures le 24/07/1806.
MERCADIER	Jean-Antoine	1784	le Pont-de-Montvert	tailleur	chasseur	Réformé pour blessures le 24/07/1806.
MEYNADIER	Antoine	1784	St-Laurent de Trèves	cultivateur	chasseur	Tué à la Albuera le 16/05/1811.
MEZY	Jean-François	1784	la Canourgue	tisserand	chasseur	Condamné à mort.
MOURGUE	Jean-Pierre	1781	Chaudeyrac	tailleur	chasseur	Condamné à 9 ans de travaux publics.
MOYNA	François	1785	Bassurels	laboureur	chasseur	† hôpital de Varsovie le 24/04/1807 suite à ses blessures.
OUVRIER	François	1784	Badaroux	laboureur	chasseur	† aux hôpitaux d'Allemagne en 1807.
PAILHÈRES	Jean-Pierre	1783	Grandrieu	menuisier, remplaç.	chasseur puis voltigeur	Passé au 26ème léger.
PARIS	Jean	1782	le Pont-de-Montvert	cordonnier	chasseur	A la Grande Armée depuis 1805; prisonnier en 1807; mort au blocus de Dantzig en 1813.
PELET	Claude	1785	St-Martin-de-Boubaux	cultivateur	chasseur	Tué à Ostrolenka le 16/02/1807.
PELORCE	Jean-Antoine	1785	St-Michel-de-Dèze	cultivateur	chasseur	† à l'hôpital de Tudela le 14/06/1809.
PEYRAUBE	François	1782	Corbès	cultivateur	chasseur carabinier	A la Grde Armée depuis 1805; † hôpital Varsovie 25/05/1807
PIN	Louis	1785	Barre	laboureur	chasseur	Réformé pour blessures le 24/07/1806.
PLANTIER	André	1780	Barre	remplaçant	chasseur	Réformé en 1806.
PONGE	David	1782	Vébron	menuisier, remplaç.	chasseur	Condamné à mort pour assassinat; guillotiné le 29/07/1808.
PONGE	Jean-Baptiste	1784	St-Andéol	laboureur	chasseur	Tué à la Albuera le 16/05/1811.
PORTALÈS	Étienne	1785	Le Bruel	laboureur	chasseur	† à l'hôpital de Sedan le 30/09/1806.
POUDEVIGNE	Vincent	1785	Chanac	cultivateur	voltigeur	Blessé à Ebersberg le 03/05/1809; † à Dax de ses blessures le 22/08/1813.
POUJET	Étienne	1783	Peyroles	cultivateur	chasseur, caporal	† à l'hôpital de Pampelune le 11/06/1809.
POURCHER	Jean-Pierre	1783	St-Bonnet	cultivateur	chasseur	Passé au 12ème de ligne.
POURQUIER	Pierre	1785	St-Pierre	laboureur	chasseur	Condamné à 9 ans de travaux publics.
PRUNIER	Jacques	1785	Fraissinet	cultivateur	chasseur	Condamné à 5 ans de travaux publics.
PUECH	Jean-Louis	1783	Cavalet	cultivateur	chasseur	Blessé à la Albuera; † à l'hôpital de Séville le 31/12/1814.
RABE	Sylvestre	1784	Meyrueis	cordonnier	chasseur	Fait prisonnier par les Russes le 15/02/1807; † au camp de Nogrodesk le 16/05/1807.
RANDON	Alexandre	1782	Mende	tailleur	caporal	Fait prisonnier en 1813; passé à la Gendarmerie.
RANVIER	François	1784	St-Martin-de-Lansuscle	laboureur	chasseur	Tué à Saragosse le 18/02/1809.
REBOUL	Jean	1784	Badaroux	tisserand	chasseur	† à l'hôpital de Séville le 29/05/1810 des blessures reçues à Aracena.
RICHARD	Jean	1785	Chasseradès	tailleur	chasseur	Blessé à deux reprises à Ostrolenka le 16/02/1807; blessé à la Albuera le 16/05/1811; mis en retraîte à Bayonne le 08/12/1811.
RICHARD	Jean-Louis	1783	Monteils	laboureur	chasseur carabinier	A la Grande Armée depuis 1805; blessé à Ostrolenka le 16/02/1807; en retraîte le 06/01/1808.
RIVIÈRE	Jacques	1760	Barre	tailleur de pierres	caporal, sergent	Passé aux Vétérans Nationaux le 20/08/1806.
ROBERT	Charles Louis	1785	Villefort	chaudronnier	chasseur, caporal, puis sergent	Fait prisonnier par les Anglais en juillet 1813; rentré en France le 24/05/1814.
ROBERT	Jean-Baptiste	1781	Mende	cordonnier	chasseur	Passé au 7e régiment provisoire le 14/11/1807.
ROL	Antoine	1785	Belle-Poëlle	maréchal-ferrant	chasseur puis piquet	A la Grde. Armée depuis 1805; versé aux pionniers le 12/06/1809.
ROMIEU	Joseph	1785	Langogne	laboureur	chasseur	Mis en retraîte le 01/07/1812.
ROUSSEL	Jean-Pierre	1785	Balmelles	cultivateur	chasseur puis voltigeur	† à l'hôpital de Tudela le 09/09/1809.
ROUVEYRAND	Louis	1780	St-André-de-Lancize	laboureur	chasseur carabinier	A la Grde. Armée depuis 1805; blessé à Hamstetten en 1805; rayé pour longue absence le 31/12/1807.
ROUVIÈRE	Jean	1785	le Mazel	laboureur	chasseur	Disparu en 1807.
ROUZE	Joseph	1783	Balmelles	employé aux écrit.	chasseur	Porté disparu en Espagne en 1812.
SABY	Jean-Louis	1785	Chavaniac	laboureur	chasseur puis voltigeur	A la Grde. Armée de 1805 à 1814.

L'origine des paroisses

par Jean CASTAN

L'exemple de la Vallée Borgne

En partant du dictionnaire d'Eugène Germer-Durand [1], les plus anciennes citations concernant les paroisses de le Vallée Borgne permettent de dresser la liste suivante :

– *Parrochia Sancti-Andreæ de Vallebornes, de Vallebornne, de Vellebornia,* 1275 (Cartulaire de N.D. de Bonheur, ch. 108-109);
– *Ecclesia Sancti-Marcelli-de-Fonte-Folhosa,* 1249 (Cartulaire de N.D. de Bonheur, ch. 20);
– *Cella Sancte-Marie de Saumanna, in episcopatus Nemausensis,* 1079 (Cartulaire de Saint-Victor de Marseille, ch. 843;
– *Mansus de Corsenaco* [pour Saint-Martin de Corconnac], 1345 (Cartulaire de la seigneurie d'Alais, f° 35);
– *Parrochia de Payrola* [dédicace Saint-Margueritte], 1345 (Cartulaire de la seigneurie d'Alais, f° 35).

Dans les années 1550, les arpentements du diocèse de Nîmes confirment l'existence du binome vocable et déterminant, pour quatre paroisses : *Sancti Andreu de Val Borne, Sancti-Massel de Font-Foulhouze, Nostra Dama de Saumana, Sancti Martin de Corconnac.*
Seule Peyroles n'est mentionnée que par son toponyme : *Peyrolo.*

L'analyse des additifs portés en marge des pages de garde sur les vingt-neuf cotets d'arpentement de Saumane donne : 15 mentions *Saumane* ou *Somane*, 8 absences de mentions et 7 mentions *Nostra Dama de Saumana*.

Elles ont été inscrites à Nîmes, entre 1553 et 1557, pendant les opérations de collationnement et la rédaction du Registre totalisateur des arpentements, effectuées par plusieurs prudhommes estimateurs qui avaient opéré sur le terrain.

Il convient de préciser que les mentions *Nostra Dama de Saumana* sont le fait du seul A. Bartholomeï, dont j'ai noté l'honnêteté et le sérieux dans son travail [2].

Toujours d'après Germer-Durand, constatons que dans l'énumération des paroisses de l'évêché d'Alais, créé en 1694, Peyroles et Saumane ne sont mentionnées que par leurs toponymes.

Ajoutons que Saint-André, Saint-Marcel et Saint-Martin ont survécu à la Révolution; qu'ensuite deux sites de vallée ont supplanté leur ancien chef-lieu au détriment du vocable : *l'Estréchure* (ex-hameau Saumanois) a remplacé Saint-Martin de Corconnac et *les Plantiers* s'est substitué à Saint-Marcel de Fontfouillouse.

Seul a persisté *Saint-André*, dont le déterminant *de Val Borgne* pose question.

Les preuves d'ancienneté des paroisses

Dans l'*Histoire de la France rurale* [3], Guy Fourquin nous dit que : « les initiatives privées eurent un rôle prépondérant dans la naissance des nouvelles églises aux IXe et Xe siècles » et que « ce ne fut qu'au XIe siècle que le terme de *parrochia* désignat le ressort d'une église rurale ».

Les preuves écrites – tirées des cartulaires, bullaires ou autres – dont disposent les chercheurs locaux sur ce sujet, s'inscrivent rarement dans de cadre historique général. Peu connues du lecteur pour leur détail, elles sont, le plus souvent, de simples constats dans le temps.

La liste figurant en tête du présent article consacrerait Saumane en qualité de doyenne des paroisses de la Vallée Borgne.

Au risque de décevoir les Saumanois, des réserves s'imposent. Saumane est bien citée en 1079 *«cella»* [4]et en 1113 *« Ecclesia parochialis »*, mais les chartes n° 843 et 848 du cartulaire de Saint-Victor de Marseille ne sont que des « bulles de confirmation », sortes d'inventaires du temporel de la célèbre abbaye, établis à un moment donné. Elles constatent et confirment une situation et, pour de nombreuses mentions très succintes, comme celles concernant Saumane, elles ne constituent pas des actes de naissance.

Il en est ainsi pour Saint-Pierre du Vigan – figurant dans les deux chartes pré-citées – l'un des trois prieurés que possédait Saint-Victor sur la route des Rutènes (avec Alzon et Arrigas). Le sujet a été traité par Madeleine Villard [5], qui écrit : « le premier texte original [mentionnant Saint-Pierre du Vigan] est la bulle du pape Grégoire VII confirmant à l'abbaye marseillaise la possession de tous ses prieurés; elle est datée du 4 juillet 1079 ».
Elle ajoute : « L'installation des moines victorins au Vigan est donc antérieure à 1079 » et rappelle l'existence du diocèse d'Arisitum du VIe au VIIIe siècle.

S'agissant de Saint-André de Valborgne, les mentions portées au cartulaire de N.D. de Bonheur (ch. 108 et 109) ne concernent pas l'église elle-même mais des redevan-

---

[1] *Dictionnaire topographique du Gard* - Paris, Imprimerie Impériale - M.D.C.C.-L.X.V.III; réédition Lacour, 1988.
[2] L.C.C. n° 123, pages 3-5 et n° 125, pages 21-22.
[3] *Histoire de la France rurale*, sous la direction de Georges Duby et Armand Wallon, éd. du Seuil, Paris, 1975; rééd. en «poche», col. Point Histoire, 1992, p. 381.
[4] Sur les mentions *cella* et *prieurés primitifs*, voir E. Baratier : La formation et l'étendue du temporel de Saint-Victor - Revue *Provence historique*, XVI - n° 65, p. 395-441.
[5] Villard (Madeleine) - Un prieuré victorin languedocien : Saint-Pierre du Vigan - même fascicule que ci-dessus, p.442-452.

ces versées à la collégiale par des habitants dont l'un, domicilié aux Abrits « paroisse de Saint-André ».
C'est pareil pour Saint-Marcel de Fontfouillouse cité par ce même cartulaire. La mention n'est pas en rapport direct avec l'église. Elle énumère simplement, parmi les témoins d'un acte établi et signé dans une autre paroisse, *« domino Bernardo de Geolon, juriste expérimenté et recteur de l'ecclesia Sancti Marcelli de Fonte Folhoso »*[6].

L'utilisation de ces preuves devrait donc être limitée à leur signification précise.

Il demeure que la liste des paroisses de la Vallée Borgne n'établit pas un ordre d'ancienneté quant à leur fondation. Chacune pourrait être bien antérieure aux dates retrouvées par Germer-Durand.

Bornio ou Bornie ?

Parce que un jour de l'an 1308 *« dans la grande chambre sise dans la partie occidentale, au pied du château de la Fare* [7], *Bernard Thadeï, notaire… »* – rédigeant en latin l'hommage rendu au comte d'Armagnac, que lui dictait en occitan Bertrand de la Fare – écrivit *Bornie*, alors qu'il entendait *Bornio* [Borgne], ce terme a pris place dans les archives et même certains lui ont conféré une authenticité.
Ce notaire n'a été ni le premier, ni le seul, à latiniser un mot occitan mais *Vallis Bornie* ou *Valle Bornia* ou encore *Vallis Borniæ* figurent dans les preuves écrites concernant Saint-André de Valborgne.
Les arpentements des années 1550 montrent qu'à Saint-Marcel de Fontfouillouse, *Bornho* ou *Borrio* correspondait à *Ribyere* [8]. Deux valats de ce nom se réunissaient au hameau des Plantiers pour former la Borgne, comme le confirme le compoix de 1621 de Saint-Marcel :
– *la ribyere de Bornio que dessens de Montelz* [Monteils]*;*
– *la rivière de Bornio venant de la Hierle* [9].
Force est de constater que dans la Vallée Borgne c'est bien à Saint-Marcel que ce toponyme est largement enraciné, comme le montre le plan ci-après.

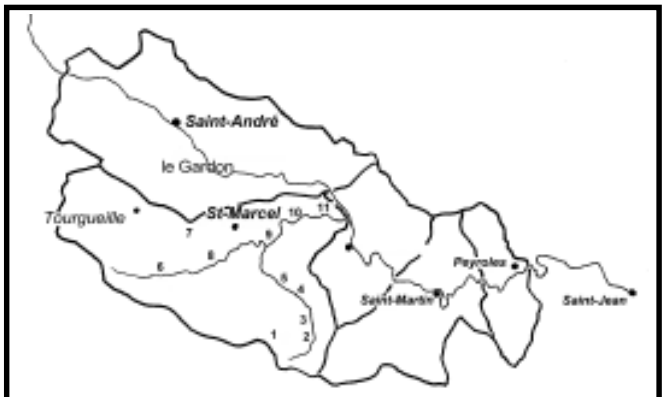

Légende : 1. Serre - 2. Mas - 3. valat de Borgne - 4. Borgne venant de la Hierle - 5. castel [disparu] de Borgne à la Hierle - 6. Mas de Borgne du Pas - 7. Pic de Borgne - 8. Borgne venant du Pas - 9. autre Mas de Borgne, alias d'Aleyrac - 10. La Borgne unifiée - 11. Hameau de Bourniolle.

Vallée Borgne – Les Borgne de Saint-Marcel

Cela fait beaucoup. Une telle concentration est même rarissime et une question – sans réponse – vient à l'esprit : la Vallée Borgne tire-t-elle son nom du bassin versant des Borgnes ?

Le Château de Valgarde

Germer-Durand cite aussi : « Valgarde, château ruiné, commune de Saint-André de Valborgne ». Sur ce dernier, un ouvrage récent propose une localisation entre la Fare et le Fesc [12].
Les arpentements de 1552 – encore eux – nous éclairent sur le *Castel de Valgarde*. Cette construction fortifiée était sise sur les rochers dominant la rive droite du Gardon, exactement derrière et au-dessus de l'actuel Griffon, au quartier de la Cantonnade ou *vieux Saint-André*, site évocateur méritant une visite [13].
Il commandait directement cinq chemins :
- le grand chemin de la vallée;
- celui de Valleraugue, via Aire de Côte;
- un autre allant aussi à Valleraugue, via les Barbets et Saint-Marcel de Fontfouillouse;
- celui de Gabriac par Rougeïresque;
- le chemin du Pompidou, via Nogaret.

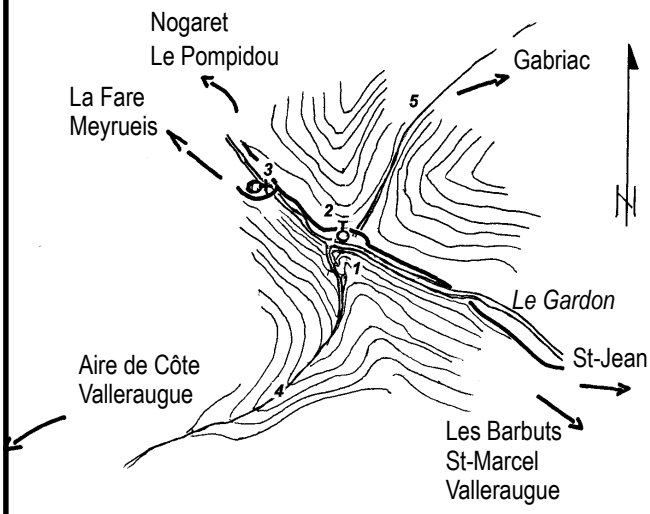

Site du château de Valgarde
1- Valgarde **2** - Temple actuel **3** - Église actuelle
4 - Valat de la Gleïzole **5** - Valat de Rougeïresque

Le château confrontait au N-O le valat de la Gleïzole, qui ne porte plus ce nom. Le chef-lieu médiéval de Saint-André était bien là et dominait une *gleïzole*, une petite église, disparue comme le château.
Ainsi donc, Saint-André aurait pu être *de Valgarde*.

---

[6] Sur l'ancienneté de N.D. de Bonheur, voir LCC n° 11 et 124.
[7] La Fare, haut lieu de Saint-André - *Almanach du Val Borgne*, 1998.
[8] Le dictionnaire Franco-Languedocien indique : *«Borgne ou Füs de Mouli, la baie ou la suite d'un moulin».* Cette définition convient bien aux torrents très encaissés, à forte déclivité, comme les Borgnes de Saint-Marcel et aussi la Borne affluent du Chassezac, la Borne affluent de la Loire (le Puy) ou encore la Bourne dans le Vercors.
[9] Des «molins» et des «bornio» - *Almanach du Val Borgne* 1999, p. 62 - 66.

Pour le *Dictionnaire des noms de lieux en Cévennes*[10], la Borgne (ou Borne) serait une rivière affluent du Gardon de Saint-André… [?]
Mal connue jusqu'à présent, l'histoire de ces paroisses se dévoile progressivement par la lecture d'archives encore peu exploitées.
Au sujet de Saint-André, Germer-Durand écrit : « C'est seulement au XIème siècle que ce canton, jusque là inhabité, fut défriché par les Bénédictins » [11].

Lorsqu'à La Fare, en 1308, le notaire traduisait *Bornio* en *Bornie*, trente-trois ans plus tôt les scribes de N.-D. de Bonheur portaient les trois mentions : *Vallebornes* - *Vallebornne* et *Vallebornhe* pour Saint-André.
Pour eux, Saint-André est de Vallée Borgne, mais ils ne délimitaient pas la vallée. Le foisonnement des Borgnes de Saint-Marcel pose donc toujours question.
Il y eut aussi un valat de Borne à Bassurels, dans le territoire duquel naît le Gardon dit de Saint-Jean. Tous ces torrents, qui finissent par constituer le Gard, eux aussi interrogent !
De même, quel hydronyme qualifiait-il le cours d'eau venant du Ventalon avant qu'il ne devienne le Gardon d'Alès ?
Il y a aussi le curieux tracé, très accidenté, marquant la séparation entre Saint-André et Bassurels qui, de Malataverne (850 m), dévale, serpente, remonte, puis redescend d'Aire de Côte au Salidès (cote 1144), alors que l'essentiel des autres limites communales s'appuie sur les lignes de crête.

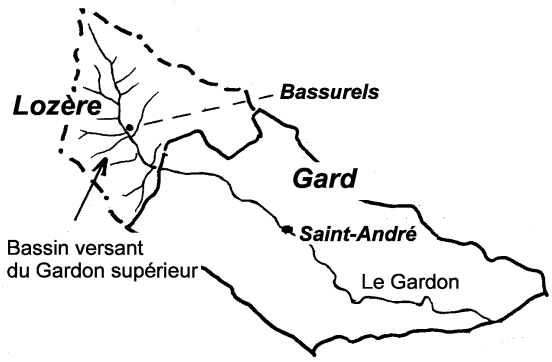

Le croquis ci-dessus, qui ne montre que l'est de la commune de Bassurels, met en évidence le caractère aberrant de ce découpage.
Pour essayer de comprendre il faut remonter dans le temps et se référer à la paroisse de Saint-Martin de Campçalade à laquelle Bassurels a succédé après la Révolution. Cette paroisse faisait partie, comme Gatuzières, du diocèse de Nîmes.
Elle était coupée en deux par l'*aïguovers* Océan-Méditerranée. A l'ouest elle était située dans le bassin versant du Tarnon, tandis qu'à l'est elle était incluse dans le bassin versant du Gardon. Il s'agissait donc d'une communauté hybride tant sur le plan géographique que sur le plan historique.
Cette dualité expliquerait donc à la fois la dépendance de ce territoire tantôt du Gévaudan, tantôt du Nimosenc et le tracé irrationnel de ses limites avec Saint-André de Valborgne. Il est probable qu'à l'origine la frontière ait logiquement suivi la ligne de partage des eaux.

Bien entendu, cet article n'a rien d'affirmatif. Son but est de soulever des questions. Peut-être certaines d'entre elles recevront-elles une réponse ?

[10] Paul Fabre : *Dictionnaire des noms de lieux en Cévennes* - éd. Bonneton, Paris, 2000.
[11] Ce canton comprenait alors Saint-André de Valborgne et Saint-Marcel de Fonfouillouse.
[12] Y. Chassin du Guerny et B. Bonifas : *Maisons fortes et châteaux de la Viguerie d'Anduze* (1990), et LCC n° 100, fasc. 1.
[13] voir *Almanach du Val Borgne 2000*, p. 10-12 et 95-97.

Arrêt de règlement pour les droits dus aux seigneurs justiciers du Rey et de Sumène

(21 juin 1736)

recollationné par Jean-Gabriel PIETERS

Arrêt de la Cour du Parlement de Toulouse du 21e juin 1736 - qui déclare les arrêts de règlemens concernant les droits honorifiques dus aux Seigneurs & a leur juges, communs avec Messire Henry d'Aigoin, seigneur du Rey & co-seigneur de Sumène, & dame Anne de St-Jullien, baronne de Sumène, mariés.
Règle les devoirs a eux dus par les consuls;
Fixe la préséance entre leurs juges & les officiers municipaux;
La forme en laquelle l'aspersion de l'eau bénite doit être donnée aud. seigneur et dame;
Ordonne que le pain bénit leur sera aporté & présenté immédiatement après les prêtres et autres revêtus pour le Service divin;
Qu'il en sera uzé de même pour la distribution des cierges;
Que le curé les recomandera aux prières publiques nommément et leur famille en nom collectif;
Fait règlement pour les vendanges, feux de joye, assemblées du bureau de charité, comptes des marguillers, ordres ou avis supérieurs envoyés aux Consul, &a

Louis par la grâce de Dieu roy de France & de Navarre, au premier notre huissier ou sergent requis, comme sur la requette *de soit montré* à notre procureur, présentée à nôtre Cour du Parlement de Toulouse le 18e du courant par Mre Henry d'Aigoin, seigneur du Rey, Beauregard, Le Fescou, Le Megès, Camiers, La Terrisse, Caumels, et autres

lieux & co-seigneur de la ville & baronnie de Sumène & dame Anne de St-Jullien de la Nef mariés, à ce qu'il plaise a notre dite Cour declarer communs avec les suppliants les arrest de règlement concernant les fonctions des juges bannerets*, la preseance entre lesd. juges & les officiers municipaux; la manière & la forme en laquelle l'aspersion de l'eau bénite doit être donnée, la manière de donner le pain béni, la recommandation au prone*; la cloture des comptes des marguilliers*; les vendanges, et autres droits, et nottamment l'arret du 14e avril 1735 rendu au profit de la dame de Cadrieu & de L'Ostange, marquis de St-Aluere mère et fils et l'arret du 6e 9bre dernier rendu au profit de Mre Aphrodise de Sartres, conseiller en notre Cour des Aydes de Montpellier,

Notre ditte Cour,

Veu lad. requette et ordonnance de soit montré dud. jour, arrêt de notre d. Cour du 14e avril 1735, transaction du 5e août 1648, et les conclusions de notre procureur général, par son arret prononcé le 21e juin 1736 ayant égard a lad. requette, déclare l'arret rendu le 14e avril 1735 et celluy du 6e 9bre dernier au profit desd. de Cadrieu, L'Ostange et de Sartres communs avec lesd. d'Aigouin & St-Jullien mariés;

En consequence ordonne notre ditte cour que le juge de la ville et baronnie de Sumène & les autres officiers de la juridiction auront droit de banc dans l'eglise dud. Sumène avant celluy des officiers municipaux; que led. juge precedra lesd. officiers municipaux dans l'eglise & dans toutes les assemblées generalles & particulières et autre endroit; aura droit de presider dans lesd. assemblées et d'aller à l'ofrande avant lesd. officiers municipaux;

fait notre ditte Cour deffences de à celuy donner aucun trouble ny empechement, a peine de 500£ et d'en être enquis;

Fait aussy deffences notre ditte Cour aux Consuls et a tous autres convoquer aucune assemblées générale, ni particuliere de lad. communauté de Sumène sans y appeler le juge desd. d'Aigoin & St-Jullien mariés pour y presider;

Ordonne notre ditte Cour que lesd. Consuls communiqueront aud. juges un jour à l'avance les points sur lesquels il conviendra de déliberer, a peine de nullité desd. deliberations, 100£ d'amende, et d'en être enquis, sauf pour les assemblées qui pourroient être convoquée pour y traiter des contestations entre lad. communauté, et lesd. d'Aigoin & St-Jullien mariés, ou leurs successeurs en lad. seigneurie & baronnie de Sumène auquel cas lesd. Consuls seront tenus d'appeler un de nos officiers plus prochain pour présider à l'assemblée, & d'en avertir le juge desd. d'Aigouin & St-Jullien mariés un jour à l'avance, a peine de nullité desd. deliberations, 100£ d'amende et d'en être enquis;

Ordonne en outre notre ditte Cour que conformément à la tranzaction du 5 aout 1648 passée entre le Seigneur baron de Sumène et les consuls & communauté de lad. ville de Sumène, les consuls qui seront élus dans lad. ville de Sumène prêteront le serment entre les mains desd. d'Aigoin et Saint Jullien mariés ou de leur juge un jour de dimanche ou fette suivant l'usage et les accompagneront ensuitte à la messe en chaperon*;

Et avant de proceder à lad. ellection consulaire, elle sera communiquée au procureur juridictionnel desd. d'Aigoin et de St-Jullien mariés, pour examiner si elle est conforme a nos ordonnance et arrest de Reglement;

Après laquelle ellection & prestation de serment les nouveaux consuls seront tenus de rendre une visite en chaperon aud. d'Aigoin & St-Jullien mariés, et en leur absence à leur juges.

Ordonne notred. Cour que dans l'eglise le pain beni sera porté audd. d'Aigoin et St Jullien et a toute leur famille comme aussy aux officiers de la juridiction avant lesd. consul, de même que les cierges lors des processions, et toutes autres occasions ou l'on a acoutumé d'en distribuer;

Ordonne notred. Cour que le curé dud. Sumène recommendera au prone et aux prieres publiques lesd. d'Aigoin et St Jullien mariés nommément et toute leur famille en nom collectif les jours de dimanche et festes, et qu'il leur donnera les jours de dimanche et fettes séparement du public et d'une maniere distintive, l'eau benite par aspersion, et ensuite à toute leur famille, que led. curé donnera aussy ausd. D'Aigoin et de Jullien & a toute leur famille, l'offrande, immediatement après les prêtres ou autres employés & revêtus pour le service divin;

Ordonne aussy notred. Cour, que lors qu'il sera envoyé quelque ordre ou avis supérieur ausd. Consuls ils seront obligés de les communiquer ausd. D'Aigoin et de St Jullien & en leur absence a leurd. juge;

Ordonne aussy notred. Cour que led. juge assistera a toutes les assemblées du bureau de Charité de lad. ville de Sumène et a la cloture des comptes qui doivent etre rendûs, tant par les administrateurs dud. bureau de Charité que par les marguilliers et administrateurs de lad. église de Sumène, pour ensuitte le recouvrement & employ des deniers provenant du reliquat desd. comptes être ainsy qu'il appartiendra;

Ordonne notred. Cour que le procureur jurisditionnel desd. d'Aigoin & St Jullien mariés, jouïra du droit de faire avec lesd. marguilliers & successeurs, & même luy seul à leur defaut, toutes les pousuittes qui seront necessaires pour le recouvrement & employ des deniers dont lesd. marguilliers seront declarés reliquataires;

Ordonne aussy notred. Cour que led. Aigoin jouïra comme coseigneur dud. Sumène du droit d'allumer les feux de joye lorsqu'il en sera fait en consequence de nos ordres & pour les festivités ou autrement, auquel effet lesd. Consuls iront le prendre chès luy en chaperon, luy fourniront un flambeau, et l'accompagneront au retour suivant l'usage, faisant notred. Cour deffence à toutes personnes de à ce luy donner aucun trouble ny empêchement;

Enjoint notre dite Cour ausd. Consul d'assister aux messes de paroisse, processions & autres offices les jours de dimanche & fetes avec leur livrée consulaire, à moins de maladie ou absence legitime;

Et en cas d'absence ou maladie du juge desd. d'Aigoin et de St Jullien mariés, ordonne notred. Cour que le lieutenant du juge ou juges par eux subrogé jouïra de tous les avantages, droits & prerogatives cy dessus mentionnées;

Ordonne en outre notred. Cour que quand le temps des vendanges sera venus, la communauté sera tenue de s'assembler et de nommer des prud'hommes pour aller veriffier la vendange, lesquels en feront ensuitte leur rapport à la communauté qui fixera le jour des vendanges, lequel jour sera communiqué aususd. D'Aigoin et de St Jullien mariés, & le ban des vendanges* sera ensuitte publié en leur nom par leur Baille un jour de dimanche ou fetes a l'issüe de la messe & le jour des vendanges indiqué lesd. d'Aigoin et St Jullien mariés auront un jour ou deux pour faire vendanger leur vignes avant les autres,

Fait notre ditte Cour deffences auxd. habitans delad. Ville de Sumène de vendanger les leurs pendant led. temps, à peine de 500£ d'amande.

Ordonne aussy notre dite Cour que lesd. d'Aigoin et de Saint Jullien mariés jouïront du droit de mettre litres* ou ceintures funebres avec leur armoiries empreintes au dedans et au dehors de l'eglise avenant leur decès, que lesd. consuls assisteront au …[?] leur convoy funèbre avec leur livrées consulaires;

Que lesd. d'Aigoin et St Jullien mariés jouïront des autres droits dont les haut justiciers du ressort de notred. Cour ont acoutumé d'user et jouïr, avec injonction aux autres habitans de lad. ville & baronnie de Sumene de les honnorer et respecter ainsy que de raison,

Ordonne notre ditte Cour que des contraventions au présent arrêt il en sera enquis pardevant le juge à qui la connoissance en appartient, & que le présent arrêt sera lu, publié, affiché partout où besoin sera et exécuté nonobsatnt toutes oppositions quelconques, et sans prejudice d'icelle.

Nous a ces causes

A la requette desd. d'Aigoin et de St Jullien mariez, demandons & commandons pour l'execution du present arrêt faire tous exploits requis et necessaires,

Et pour les contraventions au présent arrêt commettons et deputtons les juges a qui la connoissance en appartient pour enquerir et informer et, l'information faite et rapportée, être ordonné ce qu'il appartiendra,

Mandons en outre a tous nos autres officiers, justiciers et sujets ce faisant obeïr,

Donné a Toulouse le 21e juin l'an de grace 1736 et de notre règne le vingt unieme

Par la Cour,

[signé :] Cassals

Collationné LAUDAN
Monsieur de COMÈRE raporteur,

Controllé COUDURIER,
Coll. J. SERRES
Scellé le 23e juin 1736, CASALS.

Vocabulaire

Juges bannerets : juges chargés à l'origine de veiller au respect des bans, c'est à dire des droits seigneuriaux (par arrêt du Conseil du 22 mars 1700, juges royaux et juges bannerets étaient interdits de la fonction de consul).

Prone : à la fin de l'office, le curé délivrait les messages extérieurs à l'exercice du culte.

Marguilliers : administrateurs civils des deniers du culte.

Chaperon : les consuls avaient pour insigne de leur fonction l'obligation de porter un chaperon noir cousu sur une sorte de chasuble d'étamine rouge.

Ban des vendanges : le seigneur fixait la date d'ouverture des vendanges en fonction de la maturité du raisin, afin de maintenir la qualité des vins.
A Sumène, il se réservait les deux premiers jours en exclusivité soit pour pouvoir disposer d'une main d'œuvre suffisante, soit pour arriver plus tôt sur le marché (?).

Litre : bande d'étoffe noire sur laquelle étaient peintes les armoiries des seigneurs.
On la fixait à l'extérieur et à l'intérieur de l'église à l'occasion des obsèques d'un membre des familles nobles.

N.D.L.R. - Cet arrêt de la Cour du Parlement de Toulouse est un exemple caractéristique du formalisme outrancier dans lequel avait sombré la noblesse et les juridictions au milieu du XVIIIème siècle.

Il est significatif que les seigneurs de Sumène aient été contraints de se faire confirmer des arrêts précédents sur des problèmes – dérisoires à nos yeux – de préséance dans l'aspersion d'eau bénite ou de distribution du pain bénit…

Un tel formalisme explique peut-être le besoin de s'affranchir de prescriptions contraignantes et humiliantes qui apparaîtra en 1789.

D'autre part, l'arrêt fait bien sentir aux consuls de Sumène qu'ils passent en dernier dans les cérémonies religieuses ou civiles. Si, dans certaines communautés, les représentants des habitants avaient conquis – surtout par acquisitions successives des droits et libertés moyennant finance – un notoire pouvoir de décision, par contre dans le cas particulier de Sumène les seigneurs gardaient la haute main sur la population.

Les listes d'absents, "phanatiques", camisards des Cévennes en 1703

28. Communauté de St-Etienne-Vallée-Française

Affaires Étrangères Mémoires et documents vol. 1640, État général

28. **St Estienne de Valfrancisque** : Le bourg ou hameaux joignants 140 maisons. Les villages ou hameaux ecartés 113 ; en tout 415 familles et environ 1500 communians. Le general avait commencé a bien faire depuis 3 ou 4 ans jusques a ce que les Rebelles ont été maitres de la campagne.
Le bourg a affecté de mieux faire lorsque les autres se sont relachés. Il y a pourtant Jean Pauc dit la Rabisse praticien, pierre Couret sergent, Marie Puech veuve de Martel revenue de prison comme ayant porté des vivres aux phanatiques. Luc Poitevin, Jaques Rieumal du moulin de Cantaranes. Marie Manen sa mere, Catherine Espagnac femme de François Pascal, et Marie Pascal sont des pestes, et gatent tout ce quartier
David Dombres, Marie sa fille, Antoine son frere sorti du Royaume, Pierre Meynadier Suzanne et Claude ses soeurs tous phanatiques. Marie Dupuy de Valmale gate ses deux filles, tous de quartier d'Auriols
De la Fonvive Isaac Filiol et Suzanne Couret sa femme
Leyris, François gervais en prison cette famille ne vaut rien.
Françoise Bourit veuve d'Henri Puech et Jean son fils convoqueurs d'assemblées
Andajac Jeanne Savanier veuve de Jaques Michel, Antoine Bourrit son beau frere et Thoinette Clausel
Masbernard Sr Daniel Verdelhan ancien procureur est une peste par ses discours et ses actions. Jean Michel et Marie Espagnac femme dangereuse.
Mazamalric ou hameaux joignants 18 maisons. En mal Jaques Mayaffre fils d'Estienne dit le Baile , Simon Castanet. Estienne Ma(yaffre ?) fils de Blaise, Suzanne et Jeanne Ducros filles a Jean savetier. C ...
Clauzel, et Marie Pierredon sa femme. Jaques Pestel et Jeanne ...
Lepeternel c'est une maison seule dans un desert et la peste de tout le quartier Suzanne Artigues a de la relation avec les attrouppés et m(ene) ses 5 enfants aux assemblées. David Pierredon vaurien
Cabanemagre 17 maisons, dangereux. Jaquette Pierrette opiniatre ... de Pierre Bres de Laperotte. Pierre Laporte de Pausadou et Jeanne Dutour femme de Metge dit Sautepargue, ce lieu est sur la route (des) fanatiques et est propre a tout mal. Pierre Bardet de Cabanemagre Antoine Florit dit Bruxelle espion, Antoine Bonal de Fregeyre (chef?) de son cartier, dangereux en tout
Espinassou Sr Pierre Bonal chef de son quartier politique dangereux portant l'eau et le feu, ses enfants seraient pourtant tres disposés a (bien) faire surtout l'ainé. Simon Lauriol, Jean Artigues, le batard de Pierredon, le fils de la veuve de Bonal dit Poutan, le fils de la veuve de Valmalette, le fils de Jaques Metge.
Serres, Sr Paul Imbert le plus apparent de ce quartier toute cette famille est opiniatre et retraitte des coureurs. Jean Huc rantier
Valmalete, André, Jean et Pierre ses fils
Abrits, Etienne Huc, Jean Bonal qu'on croit avoir été tué, Jeanne Dumas
Le nommé Deleuze rantier a Peyrecadel tres dangereux, Teodor Michel Davelac en prison, Le nommé Rafinesque des Traverse
Droubies, Pierre Lafon et Catherine Michel sa femme, Louise sa(batier) veuve de Pongi, Jaques, son fils qu'on dit tué a Pompignan, Louise Pongi sa soeur mariée par Salomon chef des bandits avec Canonge de Tra...
Daniel Maurel des Prats rantier de Sr de Leyris Pierre et Jean ses (fils ?) Jean Moulin de Teissonial

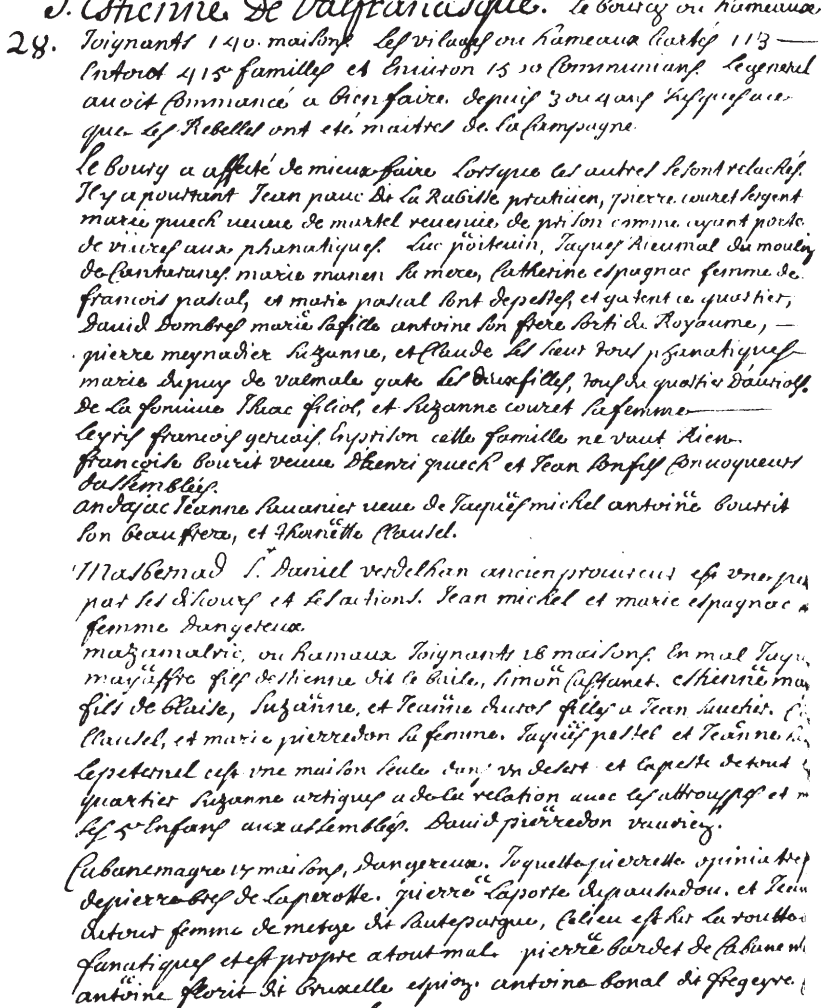

Suite et fin de la transcription de la page précédente (Affaires Étrangères Mémoires et documents vol. 1640, état général)

qu'on croit aussi tué. Jean Chantagr(el). de Lesquinade court par intervalle le plus dangereux et mutin du quartier Jane(?) Castanet sa femme jamais a l'eglise. Esperance Cas(tanet ?)... veuve court les assemblées a trois de ses enfans a la Martinique, et le seul qui luy restait en prison pour avoir assisté aux meurtres et sacrileges. Pierre Castanet et Jeanne Hours sa femme mauvaise en tout Pierre Isaac et Jean, ses fils. Gabriel Pierredon et Isaac son fils (du) Pereyret maison sur le grand chemin d'Alais a St Germain Jaques Martin de Cabal, Marie Teissier sa bellesoeur retraitte depuis longtemps Jean Pauc du Bosc, Elie Rafinesque, Pierre son fils de Cabrespy.

Archives de l'Hérault C185 Etat détaillé

361

Etat des absents phanatiques et
mal intentionnés de la province
de Vestienne de vat phanurque

Le bouve jean pauc dit La Vabiste
marie pauc veuve de mastel qui sortit du royaume
leur poitrin est decrieur de m^n daulac et est
auec les Cleuas
Jaques Vieumal est decrieur de m^n daulac et estant auec les
atroupes
marie mancne sa mere très mechante Catholique
veuve de ses filles phanatiques
Catherine espagnac femme de francois pascal
mechante Catholique
veuve de leurs gouccous phanatiques
marie pascal femme de jean Canonge très dangereuse

auiol
daud dambes très mechant Catholique
sa fille phanatique
pierre meinadier Claude et suzanne ses filles
phanatiques
gaimonde de valmalle et ses deux filles
phanatiques

Lafourine
jean filhol et susanne Couvet sa femme
mechants Catholiques

Levis
francois gerunis Jeanne et francoise ses
filles Lapeste dans leur Cartier
francoise bauiz veuve de levis pauc et jean
son fils très dangereux

andajac
Jeanne sabanieu veuve de jaques michel
mechante et dangereuse
antoine boaviz son fils auec les atroupes

Lemasbernard f. daniel vieu de St jean Judis procureur
et une peste et sa femme de mesmes
jean michel et marie espagnac sa femme
très mechants Catholiques

La fille de Jeannage du Canbonnes phanatique

Le Peteuil — Suzanne antiques veuve de pierre Vedan est une peste dans ses Cartiers

espinasson — Le Bastard de pierre Vedan du mavenes
Barnal dit poutan
Le fils de jaques metege
Les trois garcons du dit du passadou dit Loubaisou
tous six auer les atroupes

Jeures — Les Imbert femme et sa femme ne valent rien pour la Religion est dangereux
Le fils de la veuve du dabux auer les atroupes
Jeanne dumas phanatique

peyrogadet — Le nommé de Luze Vauthier est dangereux
et sa fille phanatique

Voubies — Louise Sabatier veuve de George dangereuse son fils estoit Lieutenant dune troupe de Cellevas et fut tue
a pourpin jeur par les troupes du roy
sa fille se est mariée davoir espousé a une
assemblée des Cellevas
daniel mauvel auer ses trois garcons auer les
atroupes
Jean Moulin dit estourneau a esté tue
Jean Chautaguel de les quinudes a esté tue a une
assemblée
espe vanne Castanes très mes Chante Catholique
david son fils est auer les atroupes
pierre Castanes auer ses trois garcons est auer les
atroupes
gabriel pierre Vedan et son fils sont auer les
atroupes et establis par Voulan pour leur la
dixme
martin du Cabal et Estienne sa belle fils mechans
pour del bocz tres dangereux

361
Estat des absents, phanatiques et mal intentionnés de la parroisse de St Estienne de Valfrancesque

Le Boure
Jean Pauc dit la Rabisse, Marie Puech veuve de Martel qui sortit du royaume, Luc Poitevin est dézerteur de Mr d'Avelac et est avec les celerats
Jacques Rieumal est dezerteur de Mr d'Avelac et est avec les attroupés
Marie Manene sa mère très méchante catholique
une de ses filles phanatiques
Catherine Espagnac femme de François Pascal méchante catholique
un de leurs garçons phanatiques
Marie Pascal femme de Jean Canonge très dangereuse

Auriols
David Dombres très méchant catholique
sa fille phanatique

Pierre Meinadier, Claude et Suzanne ses seures phanatiques
Garimonde de Valmalle et ses deux filhes phanatiques

La Fontvive
Jean Filhol et Suzanne Couret sa femme méchants catholiques

Leiris
François Gervais, Jeanne et Françoise ses filhes, la peste dans leur cartier
Françoise Bourit veuve de Heric Puech et Jean son fils très dangereux

Andajac
Jeanne Sabanière veuve de Jacques Michel méchante et dangereuse
Antoine Bourit son frère avec les atroupés

Le Masbernard
Sr Daniel Verdelhan jadis procureur est une peste et sa femme de mesmes

ARCHIVES DE L'HÉRAULT COPIE

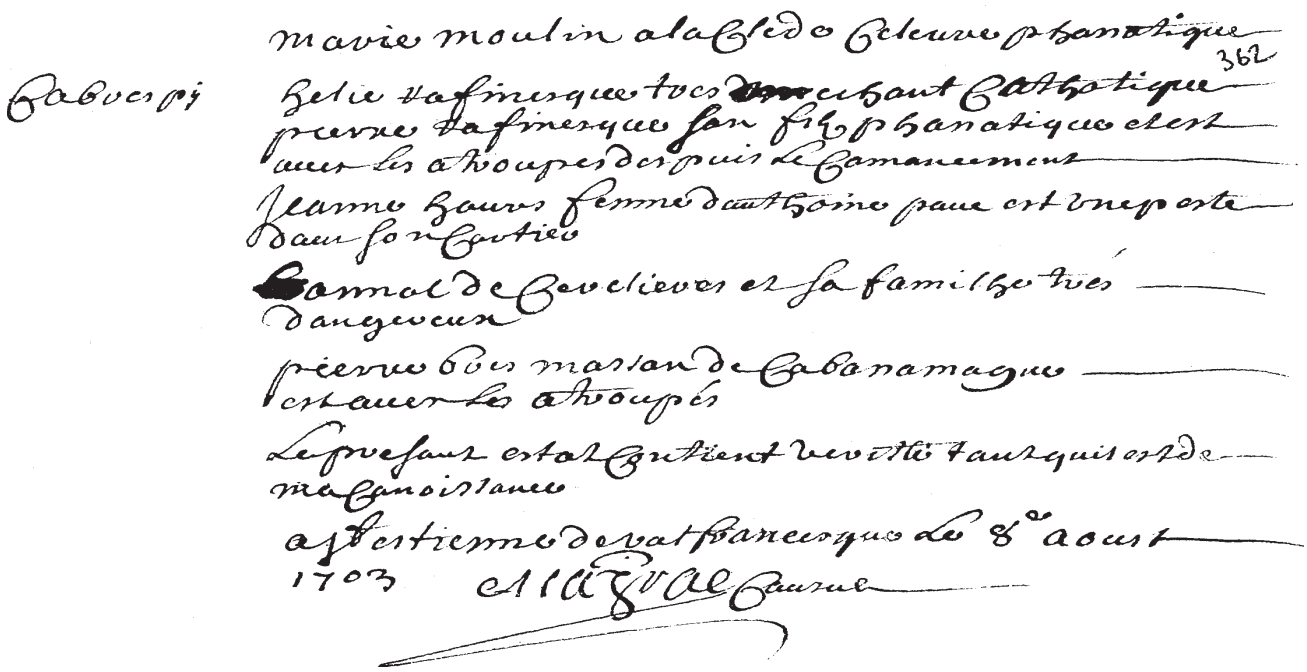

Jean Michel et Marie Espagnac sa femme très méchants catholiques
La filhe de Sauvage du Canbonnet phanatique

Le Peternel
Suzanne Artigues veuve de Pierredon est une peste dans ses cartiers

Espinasson
Le bastard de Pierredon du Marenet (Masranet)
Bonnal dit Poutan
Le fils de Jacques Metge
Les trois garçons d'Uc du Passadou dit lou Baujarou
tous six avec les atroupés

Serres
Le sr Imbert, sa mère et sa femme ne valent rien pour la relligion et dangereux
Le fils de la veuve d'Uc d'Abrix avec les atroupés
Jeanne Dumas phanatique

Peirocadil
Le nommé Deleuze rantier très dangereux et sa filhe phanatique

Droubies
Louise Sabatier veuve de Pongi dangereuse, son fils était lieutenant d'une troupe de Cellerats et fust tué à Ponpinhant par les troupes du Roi
Sa filhe soubsounnée d'avoir espousé à une assemblée de Cellerats
Daniel Maurel avec ses trois garçons avec les atroupés
Jean Moulin du Teissounies a esté tué
Jean Chantagrel de l'Esquinade a esté tué à une assemblée
Espérance Castanet très méchante catholique
David son fils est avec les atroupés
Pierre Castanet avec ses trois garçons est avec les atroupés
Gabriel Pierredon et son fils sont avec les atroupés et establis par Roulan pour lever la dixme
Martin du Cabal et Teissière sa belle seur très méchants
Pauc del Bocs très dangereux
Marie Moulin à la Cledo Celeure phanatique

Cabrespy
Helie Rafinesque très méchant catholique
Pierre Rafinesque, son fils phanatique et est avec les atroupés depuis le commencement
Jeanne Hours femme d'Anthoine Pauc est une peste dans son cartier
Bonnal de Cevelières très dangereux
Pierre Brès masson de Cabanemagre est avec les attroupés

Le présent estat contient vérité tant qu'il est de ma connaissance
A St Estienne de Valfrancesque le 8e aoust 1703
Alairac consul

Le texte de la page suivante toujours extrait du même volume des archives des Affaires étrangères, est un ordre de route pour mr de Palmerolles et ses miquelets. Monsieur de Palmerolles (ici appelé Pomeyrols) commandait la troupe de miquelets stationnée habituellement au Pont-de-Montvert, point-clé pour contrôler l'accès vers le Gévaudan catholique. Tout au long de la guerre, cet officier infirme (il avait perdu un bras à la bataille de Pompignan semble-t-il), fit montre d'une efficacité redoutable dans la lutte contre les camisards.
Cet ordre de route est important, car il est, à notre connaissance, le seul à avoir été conservé. C'est d'ailleurs probablement une copie de l'époque, car il n'est pas signé, mais on peut penser que l'auteur en est le maréchal de camp Julien qui dirigeait le grand "brûlement des Cévennes". Il faut dire aussi que pour la paroisse de St-Etienne-Vallée-Française, il y avait particulièrement besoin d'états détaillés de ce qui était à brûler et à conserver en raison de l'exceptionnel grand nombre de maisons à épargner. Dans la plupart des paroisses en effet, même les maisons des anciens catholiques avaient été brûlées pour qu'elles ne puissent servir de refuge aux camisards. St-Etienne au contraire eut un traitement privilégié grâce à l'influence du curé Mingaud. Celui-ci avait d'abord obtenu des autorités que la destruction de sa paroisse n'ait lieu qu'à la fin, quand toutes les autres paroisses auraient été détruites "afin de pouvoir recueillir les châtaignes". C'est ainsi que St-Etienne ne reçut la visite des troupes que du 10 au 12 décembre 1703. Le 1er octobre 1703, c'est-à-dire dès le début des opérations en Cévennes, il avait adressé une lettre à ses "très chers frères paroissiens de Masamalric, Cabanemagre, l'Espinassou, Serres et les Abrix", leur recommandant de vider leurs maisons, "de telle sorte que ne restent que les quatres murailles", de détruire les fours et les moulins, de façon à rétablir facilement les maisons après la guerre. Ses paroissiens suivirent très certainement ce judicieux conseil, mais il s'arrangea en outre pour obtenir l'exemption de destruction pour un grand nombre de bâtisses : c'est ainsi que la bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme conserve (outre la lettre que nous venons de citer) une lettre autographe du curé Mingaud exemptant "le petit village du Mazelet tout proche de St-Etienne" de la destruction. D'après ses dires, et l'état publié ici les confirme tout-à-fait, "M. de Basville [lui] accorda environ 100 maisons hors du bourg qu'on ne brûla point". Ce fut un des rares prêtres qui non seulement d'après ses propres termes "déplorait le malheur" de "ses propres enfants", mais de plus agit en conséquence.
Sources : Etat des maisons et hameaux à brûler ... Archives du ministère des Affaires étrangères, vol. 1640, f° 186, Lettre et certificat du curé Mingaud BSHPF manuscrits 447 fond Farelle, Mémoire du curé Mingaud publié par Gustave de BURDIN Documents historiques sur la province de Gévaudan. Itinéraires protestants, vol. 1 Cévennes page 316 (Presses du Languedoc 1998).

Vu la mauvaise qualité de la reproduction dont nous disposons, nous ne reproduisons ici qu'une petite partie du document original.

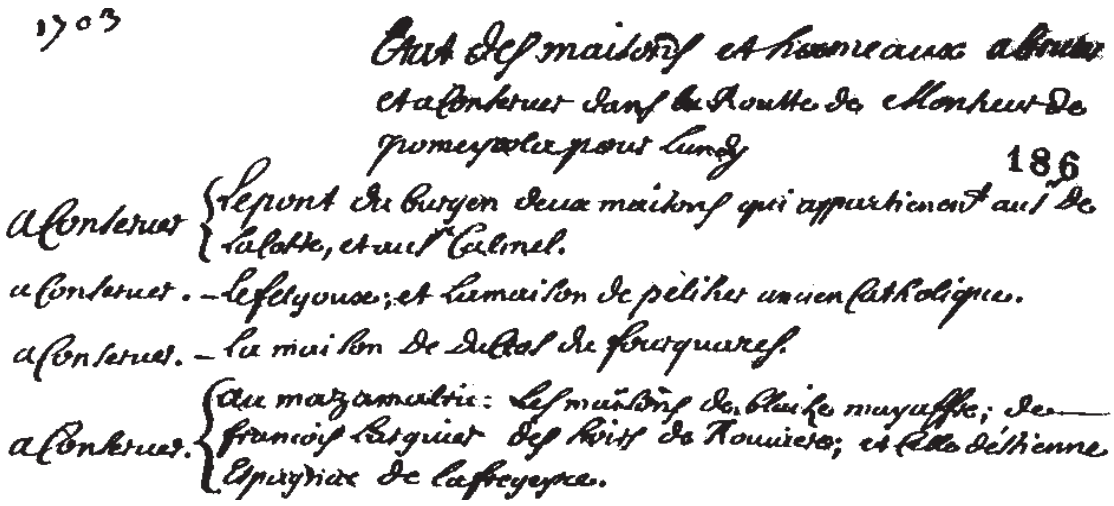

1703 186

Etat des maisons et hameaux a bruler
et a conserver dans la routte de Monsieur de
Pomeyrols pour lundy

a conserver { Le pont du Burgen deux maisons qui appartiennet au Sr de Lacoste et au Sr Calmel

a conserver Le Felgoux, et la maison de Pelisier ancien catholique

a conserver La maison de Ducros de Fourquarès

a conserver { au Mazamalric: les maisons de Blaise Mayaffre; de François Larguier; des hoirs de Rouvière; et celle d'Estienne Espagnac de la Fregeyre

a bruler
nota
deux moulins
auxd. endroits { Aud cartier de Masamalric, les maisons de la Baumette; de la Bernardelle; le moulin de Serre; du Peternel; de la veuve de Pierredon; de David Pierredon; d'Huc du Passadou; d'Estienne Mayaffre dit le baille; de Simon Castanet; d'autre Castanet son frere; des Hoirs de Jean Mayaffre; de Jaques Pestel; autre maison de Mayaffre dit le baille; de Jean Julien, du Cadet d'Auriol du Rabinzot; et autres dud lieu

na ....Bonal
a conserver { Cartier d'Espinassou et Serres. Les maisons du Sr de Falguières au Maranet; d'Elie Bonal d'Espinassou; de Jean Plagne ancien catholique une a Espinassou et une autre à Serres; et du Sr de la Roche à Campblanc.

a bruler { Autres quartiers : les maisons de Martin de Maranet ; de Sr Pierre Bonal ; d'Isaac Metge ; de Jaques (?) Auriol ; de Pierre Huc ; de Jean Bonal tisserand ; de Guillaume Pantel, de Pierre Bonal tisserand, d'Antoine Laporte ; d'Antoine Camredonnet (?) ; de Garimonde ; de Jean Artigues ; de Louis Pelatan ; de Jean André ; de Charles Valmalette ; de Jean Gervais du Crémat ; d'Esclopiés.
A Serres les maisons de Sr Paul Imbert ; de Jean Lafon ; du Sr Valmalette tenues par Pierredon ; du sr de Gabriac ; et autres.

Na (nota) Aux Abrits les maisons du Sr de la Roche de St Estienne, de Jaques Metge; et du Sr Tur de St Estienne.

Les SSr de Solperieres et de Leyris produiront leurs exemptions pour les maisons qu'ils ont dans lesd. cartiers qui ne sont pas comprinses dans l'état, et autres qui peuvent avoir été obmises et qu'on decouvrirait aisément.

a conserver { Ayant fait ce quartier, les troupes peuvent descendre
a Souliers, Souliols et Avelac.

A Souliers les maisons de Jaques Rousson; de Michel Ducros; de Sr Luc Theron ancien catholique qui n'était pas dans l'état général; de Mr de St Estienne qui dit avoir envoyé son exemption a Monsieur de Julien.

a conserver { A la Fregeyre, deux maisons d'Estienne Bonal; de Pierre Espagnac et de Colombes ancien catholique.

A Avelac, les Longagnes, l'Arbousset, Chossdelpuech, de Jean Dum(as), de Jean Maurel; de Jaques Ducros; de Louis Rouvière; d'Henry P.... du Codou; ancien catholique de la Coupette; de Jean Clausel; Delap...; de Pierre Frion (?); de Jean Dumas; de Jean Teissier le jeune; de Desh(ours ?) des Loubières.

a bruler
nota
deux moulins
auxd. endroits { Aud. cartier le mas de Souliers ; de Peyrebrune; de Bon de la Peyre; de Noel Puech d'Avelac; de Theodore Michel; de Jean Teissier lainé de La Combe, de Lafon dit le Noble

Au retour on passera au Cambonet pour prendre le chemin royal tout près de St Estienne ou on trouve avant que passer la Calviniere les maisons de la veuve de Dardalhon et de Suzanne Dardaillon sa fille; de l'orphelin de Dombres, de Sr de Courbières, de Salomon Castanet; de Bruc de Las Selmes; de David pere de ... tout à conserver, appres avoir passé leau les maisons D'Etienne Valmalette; de sa soeur veuve de Coste des Passadoires et deux petites maisons de Luc Farelle du Cambonet

Na (nota) On trouve ensuite le Meyrol a un port de fusil de St Estienne, le tout est conservé.
Tous les exemps produiront le billet du curé conformes a l'etat que Monsieur du Jullien a en main sans qu'il y ay aucune altercation comme il sera aisé de vérifier.

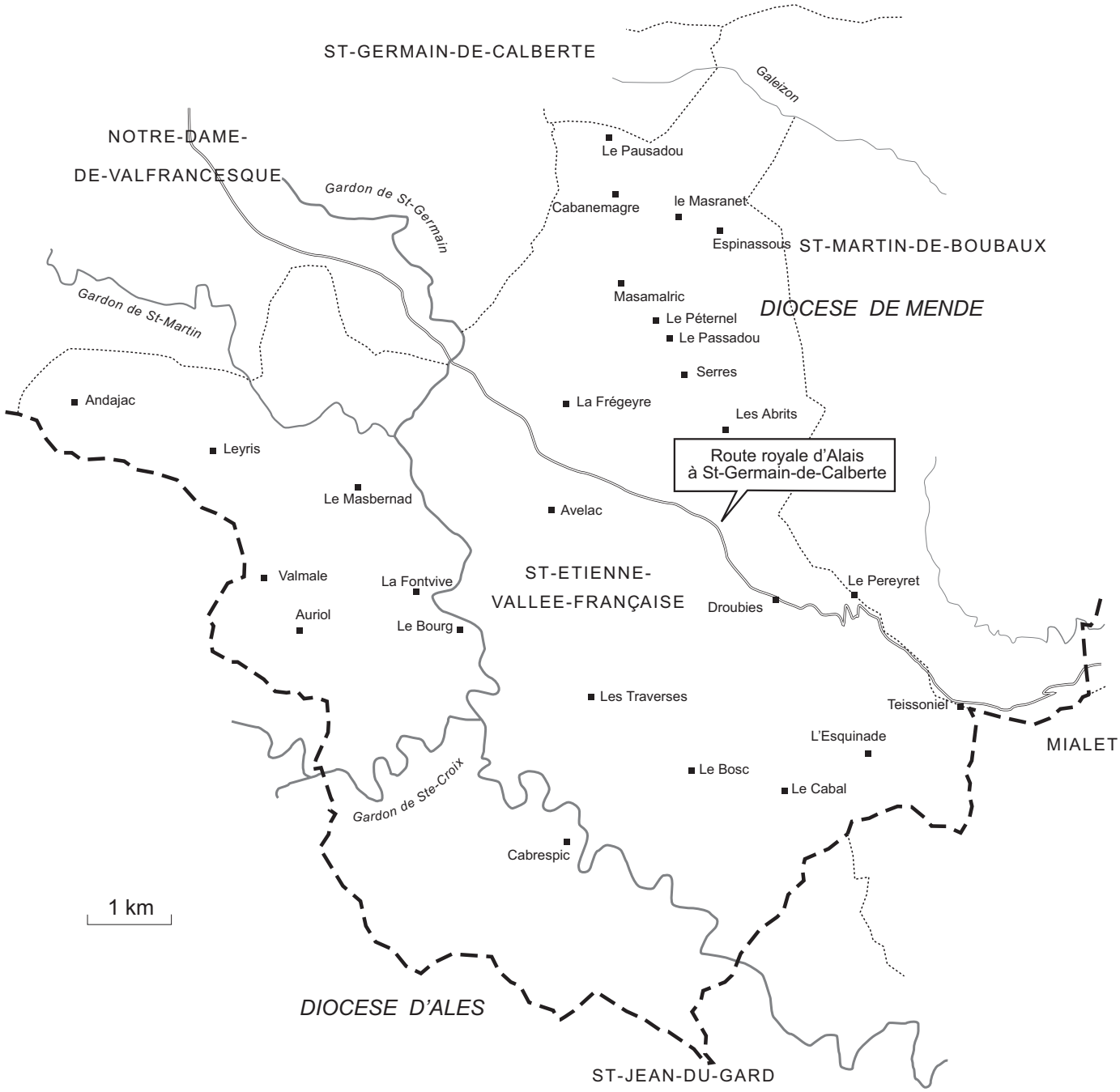

Affaires Étrangères
Mémoires et documents
vol. 1640, État des
hameaux (folio 119)

St Etienne de valfrancesque cette paroisse a
1500 communiants 135 garcons et 135 filles en tout
1780.

hameaux ou villages,

cardet. valee daniols, andaiac, leytis, le mas bernab
croisance, le cambonnet, le pont de bruges,
le felgeiro, le maramalric, cabanemagre, le fan
eyrmatton, lestez, abrix, soulios, auelac, la como
le maxel, la valee de droubios, calrasgy, mas
largentiere, le vecez, le tesonel, le demab, lay

Prochain article : St-Germain-de-Calberte

Réflexions sur le roman de Lydie AUSSET publié en 1879 et sur deux communications au colloque du Pont-de-Montvert de juillet 2002

par Olivier POUJOL

Née en 1853 à Saint-Jean-du-Gard d'un père vébronais, Lydie Ausset épousa à Vébron en 1878 Numa Vincent, employé des Contributions Indirectes en poste à Alès, de la famille des pasteurs Vincent. Avant de se séparer en 1888, le couple eut un fils Anthony qui sera pasteur de l'église de Genève. Lydie Ausset épousa par la suite Anatole Henri Badaire, chef des services de la voirie de la ville de Blois. Elle décéda sous ce nom en 1925 à Saint-Jean-du-Gard où, veuve, elle s'était retirée.

Intéressée par l'histoire religieuse et par l'histoire de Vébron, Lydie Ausset, après un premier roman *Une fleur dans le désert* (1877), publia *Un héros cévenol* (Société des Livres Religieux de Toulouse, 1879), roman qui connut un certain succès car il fut reédité en 1893, puis en 1937 et dernièrement par les éditions Lacour à Nîmes. Il contribua à la réhabilitation des Camisards en milieu réformé, car la révolte ne fut pas admise par tous les protestants avant la fin du XIXème siècle.

Le cœur de l'histoire se situe à la Baume Dolente, grotte cachée sous les Couronnes de la Can de l'Hospitalet, en amont d'un charmant vallon donnant sur la vallée du Tarnon. Le héros cévenol, Marcel Vidal, est martyrisé sur l'Esplanade du Peyrou à Montpellier en juillet 1703. Chef d'une petite troupe camisarde, il a été surpris dans la Baume Dolente. Ce qui reste intéressant dans ce roman est la conversion au protestantisme – en pleine guerre des Camisards – de deux protagonistes, Anciens Catholiques. Une jeune paysanne Marguerite, sœur du héros Marcel Vidal, issue avec son frère d'un couple mixte (père protestant emprisonné à Montpellier et mère catholique) est catholique comme sa mère.

Lydie Ausset insiste sur l'existence d'un couple mixte, au moment même des persécutions de Louis XIV. Elle consacre à ce couple la seule note bas de page de son livre : *« Le mariage de Pierre Vidal avec une femme catholique, dans un moment où la foi de nos pères était si vivace, pourra surprendre le lecteur. Aussi n'avons-nous parlé de ce fait assurément fort rare, que pour être fidèle à la tradition que nous ont laissée les habitants du village où nous avons placé ce récit »* [p. 14].

Mais surtout, et plus étonnant, est le cas de la marquise de Montfort, châtelaine du Château Roux. Elle a perdu son mari, seigneur du lieu et farouche catholique, dans un engagement contre les Camisards. Minée par le déchainement de violences et souffrance autour de Vébron, elle décède après une terrible agonie dans la grande chambre du château, après avoir crié devant son confesseur épouvanté son rejet du catholicisme et proclamé sa foi à présent protestante. Elle est ensevelie hors de la terre chrétienne et anonymement derrière le Château Roux. Lydie Ausset dans ce roman évoque un protestantisme qui gagne les cœurs, même au moment des plus dures persécutions.

Des années après, par cette interférence de l'écrit dans la tradition orale – bien connue depuis les travaux de Philippe Joutard – de vieux Vébronais rapportaient dans leurs récits sur les Camisards des épisodes romancés de Lydie Ausset, qui fut beaucoup lue à Vébron, comme par exemple l'existence d'une tombe cachée derrière Château Roux.

C'est la justification même du travail de cette romancière qui voulut transmettre dans son livre des récits qui lui avaient été racontés dans des familles cévenoles pour que, de génération en génération, la mémoire de la geste camisarde ne se perde pas. Hélas ! on ne lit plus aujour-d'hui Lydie Ausset et les anciens de Vébron ne sont plus là pour rapporter la mémoire camisarde locale recomposée dans ses écrits.

⌘

Pourtant, le roman de Lydie Ausset anticipe sur des interrogations modernes. Deux historiens contemporains – tous deux amis – aimant à se retrouver à Saint-Martin-de-Boubaux, y auraient perçu comme l'avant thème de leurs recherches, quand ce qui fut thème de roman au XIXème siècle devient thème d'histoire au XXIème siècle.

Greg Monahan, universitaire de l'Orégon, intéressé par le rôle des femmes dans la guerre des Camisards, en lisant ce roman d'une femme écrivain (elles ne sont pas si nombreuses sur ce sujet), découvrirait des modèles d'épouses, de mères, de sœurs, qui tremblent, qui souffrent, qui secourent et aident. Elles sont conduites à connaître la guerre par les persécutions qu'elles endurent elles aussi et par le soutien qu'elles doivent apporter à leurs « frères » engagés parmi les Camisards.

Monahan ne trouverait certes pas de prophétesses, alors que la communauté de Vébron a connu la première prophétesse des Cévennes en 1701 selon le père Louvreleul dans son livre *Le fanatisme renouvelé*.

Marguerite Armand « fanatisa » dans un moulin avec tant de succès que l'abbé du Chaïla la fit enfermer dans un couvent de Mende. Mais Marguerite Armand ne nous est connue que par une source catholique et sa mémoire n'est pas conservée par la tradition du protestantisme.

Greg Monahan a montré qu'à côté de leur rôle dans l'approvisionnement des troupes et dans la participation aux combats d'assez nombreuse femmes ont trouvé comme prophétesses un rôle nouveau et bien plus puissant, avant et durant la guerre des Camisards. Elles exercèrent alors une autorité dans la vie religieuse qu'elles ne possédaient pas avant la Révocation et qui leur fut retirée au moment du relèvement des Églises conduit par Antoine Court, où elles furent réduites au silence.

⌘

Pierre Rolland, intéressé par les catholiques présents aux côtés des camisards, aurait trouvé dans le roman de Lydie Ausset deux belles figures d'Anciennes Catholiques gagnées l'une dans sa jeunesse, l'autre sur son lit de mort, à la cause des camisards. Rolland apporte aujourd'hui une des contributions les plus neuves aux recherches en cours sur les Camisards en éclairant l'engagement d'Anciens Catholiques à leurs côtés. Robert Sauzet dans son beau livre *Les Cévennes catholiques* [1] a certes fixé les limites sur le nombre et s'est posé des questions sur les motivations de ces A.C. : *« Une minorité infime participa à l'aventure camisarde. L'intérêt ou les relations de clientèle pouvaient rendre perméables les frontières religieuses. Cela se vérifie même dans les périodes aussi exceptionnelles que les années 1702–1705 »*[2]. Mais Pierre Rolland a découvert des

[1] Robert Sauzet : *Les Cévennes catholiques,* Perrin, 2002.
[2] chap. 7 : *Le soulèvement camisard et les catholiques cévenols,* p. 187.

Ancien Catholiques devenus camisards ou tout au moins situés très proches des camisards par engagement personnel (près d'une trentaine, ce qui est quand même un nombre non négligeable), avec à côté d'eux quelques aventuriers, ceux qu'enfante généralement toute guerre, attirés qu'ils sont par l'appât du gain ou d'autres motivations bien peu religieuses. Après la guerre, trois camisards, Anciens Catholiques d'origine, venus de paroisses montagnardes, devinrent même des prédicants protestants, faisant œuvre de prosélytes.
Greg Monahan [3] et Pierre Rolland [4] dans leurs communications sur les femmes et les Anciens Catholiques dans les rangs des camisards, au Colloque du Pont-de-Montvert des 25 et 26 juillet 2002, donnent crédit à des thèmes originaux de la romancière Lydie Ausset, soulignant après elle *« l'extraordinaire vitalité dont faisait preuve la religion protestante »* [5].
Ces deux remarquable communications sont publiées dans *Les camisards et leur mémoire, 1702- 2002*, Actes du colloque du Pont-de-Montvert, sous la direction de Patrick Cabanel et de Philippe Joutard [6].

[3] Greg Monahan : *Prophétesses et rebelles - Le rôle des femmes dans la Guerre des camisards*, 2002.
[4] Pierre Rolland : *«Porteurs de valises» - Des catholiques aux côtés des camisards,* 2002.
[5] conclusion de P. Rolland.
[6] Les Presses du Languedoc, septembre 2002.

à propos de «ferragines»

Dans le n° 130 du L.C.C., Pierre A. Clément s'exprime sur les *ferragines* et le *forratge* (qui peut s'écrire *ferratge*).

Remarquant que les *ferragines* sont en général localisées « à proximité immédiate des habitations » selon les documents des XIème et XIIème siècles, il constate, avec raison, « que l'extension » postérieure « des ferragines semble bien liée à la progression de l'élevage des chevaux » causée par « les besoins de la nouvelle aristocratie militaire ».

Ce sujet avait déjà été traité par Monique Bourin-Derruau dans son ouvrage de référence *Villages médiévaux en Bas-Languedoc* [t. I, p. 166-167, l'Harmattan, 1987], dans lequel l'auteur nous apporte des précisions complémentaires :

- au XIIe siècle… la ferragine est un élément fondamental de la zone [de culture] intensive… on y cultive, suivant une alternance jamais précisée, les céréales et les légumineuses – *ferrages*– dont la parcelle tire son nom;
- au XIVe siècle… les *ferrages* sont soit coupés et utilisés en fourrage, soit on les fait grainer;
- le détail des façons culturales est inconnu. La ferragine vaut à la vente autant que l'ort et comme lui elle est une petite parcelle… elle voisine les jardins… cette agriculture intensive repose sur la fumure et l'irrigation.

L'article de P. Clément m'a ramené soixante cinq ans en arrière. Alors que mon avenir professionnel était incertain, un mien ami, Sully Montbounoux, m'avait confié l'entretien d'une petite propriété. C'est ainsi que je fus conduit à labourer une olivette en garrigue, pour l'ensemencer en *paumelle* [l'orge à deux rangs] destiné à être fauchée en vert pour la plus grande satisfaction de Bijou, percheron blanc fort sympatique.

Il convient de signaler que le chargement d'une charrette de *paumelle* était particulièrement délicat, les tiges très lisses de cette céréale faisant glisser les gerbes et – fréquemment – le voyage «cagait».

Bien que les olivettes n'apparaissent pas avoir été réservées à ce type de culture intercalaire, celle de mon cousin portait du fourrage. Sans le savoir (et lui non plus), je labourais une *ferragine* ! Bien entendu celle-ci ne correspondait pas aux caractéristiques jugées classiques de ce type de parcelle.

Pourtant, tout compte fait, et parce que dans ma jeunesse j'ai souvent entendu le bruit des attelages hippomobiles dont le va-et-vient rythmait la vie du village, je pense que l'olivette de mon cousin était bien une *ferragine*, et même d'un type répandu.

Quel agriculteur pourvu d'un cheval n'avait-il pas son carré de trèfle ou de luzerne ?

Cette parcelle, au sol maigre, assez grande, ce qui était évident, sans fumure –ou si peu– et sans irrigation, méritait le nom de ferragine… de garrigue.

Jean CASTAN

Ferrage et légumineuse

Dans l'ouvrage cité par Jean Castan, Monique Bourin écrit que les ferrages doivent leur nom aux légumineuses.
Je me méfie de cette interprétation, car les légumineuses fauchées en vert (pois, lentilles, fèves,…) ne sont pas l'unique catégorie de végétaux destinée à l'alimentation des équidés, et en particulier des mulets et des chevaux.
Les céréales fauchées elles aussi en vert telles l'orge et la paumelle chère à Jean Castan rentraient également dans ce modèle de nourriture d'appoint.
Monique Bourin ajoute à la page 166 que *«la ferragine est déjà connue des manuels d'agriculture romains»*.
Comme elle ne cite pas ses sources – ce qui est extrêmement rare chez elle – je m'interroge pour savoir quel est l'agronome latin qui aurait pu décrire ce genre de parcelle.
La plupart d'entre eux, et notamment Caton (234–149 av. J.C.) décrivent en détail la pratique des engrais verts, comme le lupin et la vesce. Ces végétaux coupés et broyés avant d'être montés en graine étaient ensuite enfouis dans le sol pour le fertiliser.
L'agriculture biologique n'a pas attendu Lemaire-Bouchet pour être en faveur chez les gens de la terre !
Je crains donc que Monique Bourin n'ait pas fait la différence entre les légumineuses fauchées en vert, d'une part, pour la nourriture des chevaux au Moyen Âge et d'autre part pour l'enrichissement du sol depuis l'Antiquité.

Pierre A. CLÉMENT

Le jardin de Mireille

par Jean CASTAN

C'est un classique jardin familial cévenol, bien fourni, soigneusement entretenu et joliment fleuri. On peut le voir en amont de l'église de Saumane, entre l'antique chemin conduisant à Saint-Marcel-de-Fontfouillouse (Les Plantiers) et le Gardon.

Il est un remarquable exemple de l'industrieuse organisation des anciens, soucieux de tirer le meilleur parti d'un lopin de terre, qui était l'objet de tous leurs soins.

L'article d'André Claveirole *Jardins rosants, sécants ou jardins de choux* [1] m'a porté à un fructueux échange d'informations avec lui et à une conclusion partagée : les jardins sont les grands oubliés dans les études sur les Cévennes. Certainement !

Au printemps de 1943, les premiers maquisards transitant vers Aire de Côte, découvraient que les maisons de la Valmy, avaient chacune leur jardin. Ils venaient presque tous du bas pays où la quête des denrées alimentaires était alors un problème quotidien.

⌘

Avec les céréales et les prairies, les jardins vont toujours de pair au pays des châtaignes.

Les reconnaissances féodales faites au seigneur de Bussas, *aux Kalendes d'octobre 1271*, font état de nombreux jardins [2].

Que produisaient-ils, avant l'arrivée des tomates à gros fruits introduites en Europe au XVIème siècle ou celle des pommes de terre, popularisées en France peu avant la Révolution, mais que certaines contrées produisaient déjà sous le nom de truffes ? [3]

Pour les XIIe et XIIIe siècles, Monique Bourrin-Derruau nous informe [4]. Dans le Biterrois, étaient cultivés : «poireaux, choux, oignons, bettes, aulx, raves, navets, épinards, pois, moutarde, persil, ainsi que fèves, pois chiches»… et vont arriver «laitues et courges».

Au XVème siècle, pour la Provence voisine, la documentation de Louis Stouff nous éclaire [5]. Dans un quartier maraicher d'Aix-en-Provence, outre les produits mentionnés ci-dessus, on relève :

- les caulets blancs ou verts et les *«cauls planta per la Sant Miquel»*;
- *«las cébas martinencas, miquelencas et ahostencas»*[6].

Et un contrat liant Nicholaus Barloni *«ortolanus»* [7] au monastère de Saint-Victor, stipule qu'il doit fournir des *cucurbitis* pour la *Sancti Johannis.*

⌘

A Nîmes, vers les années 1550, il y avait un jardin *«en los arenas»* [8] et des secteurs maraichers dans les faubourgs fournissant les établissements de la ville et le *mercat* de la place aux Herbes. On retrouvait une situation identique dans de nombreuses paroisses languedociennes, regroupées par l'*incastellamento* [9], dont les jardins voisinaient au quartier des *horts*.

Les choses étaient différentes en Cévennes où dominaient jusqu'à une période récente des paroisses à l'habitat dispersé. Et, même dans de gros bourgs comme Saint-Jean-du-Gard, proliférait le jardin familial.

Il occupait une place importante dans l'économie de la maison cévenole. Sa saison de production – plus ou moins écourtée par les gelées tardives – était attendue avec impatience. Venait le temps de l'alimentation en produits variés frais et de la mise en conservation. A d'antiques recettes oubliées, ont succédé les classiques bocaux encore utilisés aujourd'hui.
Il y avait aussi les arbres fruitiers, souvent proches du jardin.

⌘

Les documents fiscaux nous montrent que le jardin – malgré une bien modeste surface cultivée – avait une grande valeur. Le jardin était le bien foncier le plus imposé (après le bâti), comme il apparaît dans le registre totalisateur des arpentements du diocèse de Nîmes, arrêté en 1557.

C'est aussi ce que montrent les compois du XVIIème siècle, dont celui de Saumane (1663), auquel je me réfère ici.

Les *présages* (valeurs taillables) des biens fonciers non bâtis sont calculés en fonction de *Tables de qualité* comportant généralement neuf degrés, le premier étant le meilleur.

Pour ces opérations, les surfaces de base sont :

- **la canne carrée** pour le bâti;
- **le destre carré** pour les jardins et canabières;
- **la sétérée** pour les autres biens fonciers.

Le tableau ci-après, en ramenant les différentes catégories de biens fonciers, de façon fictive, à une unité de surface commune (la sétérée) et au 1er degré de qualité, permet d'établir une échelle de valeurs. Il est un peu surréaliste car rares étaient sans doute les jardins d'une sétérée (2000 m²) ou plus.

Biens fonciers	Canne carrée	Destre carré	Sétérée
Maison	6 deniers	36 deniers	300 sols
Jardin arrosé		6 deniers	50 sols
Pré arrosé			20 s 9 d
Jardin sec et canabière		2 deniers	16 s 6 d
Terre labourable			15 sols
Pré sec [*]			15 sols
Châtaigneraie			11 s 4 d
Vigne			8 s 5 d

[*] Ainsi classé *« à cauze du peu de fourage qu'il y a dans ladite communauté ».*

Il est intéressant de rapprocher les barèmes de qualité utilisés pour les arpentements :
- trois degrés dans le diocèse d'Uzès;
- neuf degrés dans le diocèse de Nîmes.

Cela montre que la procédure était très affinée pour ce dernier diocèse. Elle devait être aussi d'application délicate.
Constatons enfin que le jardin arrosé occupait une place éminente dans la fiscalité foncière.

Pour Saint-Paul-la-Coste, en s'appuyant sur le compois de 1644, André Claveirole nous indique des moyennes :

- jardin *«rozant»* (arrosé) - surface voisine de 2,5 ares;
- jardin sec - surface voisine de 2,8 ares.

Le calcul est plus simple avec les cotets d'arpentement du diocèse de Nîmes ou, plus exactement, avec ceux rédigés par Jehan Daspres et Anthoni Bartholomei qui – seuls – donnent les surfaces des jardins.

On peut, çà et là, y trouver des séries intéressantes.

C'est le cas du Cotet 67 de Saint-Jean-du-Gard, dont les huit premiers feuillets doubles décrivent le foncier non bâti du terroir de *la Teyssarié*, sis entre *le Coutat*, centre de la localité, et le Gardon.

Sur 60 parcelles, 39 sont des jardins; 35 qualifiés de *«azaguadis»* [arrosés] et 4 de *«sequo»*.

S'y trouvent 19 parcelles de 2 à 7 destres carrés et 5 qui totalisent 190 destres carrés, ce qui correspond à des exploitations maraichères. La surface moyenne est de 9,3 destres carrés.

A Saumane, paroisse caractéristique de l'habitat dispersé, les surfaces ne figurent que pour un quart seulement des descriptifs. La moyenne obtenue est de 13 destres carrés 8 [10], soit 2,6 ares, ce qui s'inscrit parfaitement dans la fourchette de Saint-Paul-la-Coste.

⌘

Avant de conclure ce trop rapide survol du jardin familial cévenol, je propose quelques réflexions concernant les termes employés pour qualifier les jardins.

Les compois sont établis à la demande de chaque communauté, par des prudhommes spécialisés du lieu, venant de localités proches.

Pour celui de Saint-Paul-la-Coste, les termes *«sécant - rozant - azagaran - seco…»* sont locaux ou du voisinage.

Il en est autrement pour les cotets d'arpentement du diocèse de Nîmes, rédigés par quatre prudhommes estimateurs que nous connaissons bien. [11]

Les termes utilisés sont relativement homogènes, les uns francisés, les autres occitans. Et pour ces derniers, dans les descriptifs, apparaissent d'intéressantes précisions.

Les articles concernant les *horts* ou jardins portent en marge une mention complémentaire, généralement abrégée, par exemple *ja aza*, pour jardin arrosable [*azagad* ou *azaguadis*], comme le montrent les deux extraits ci-dessous.

Pour Saint-Paul-la-Coste :

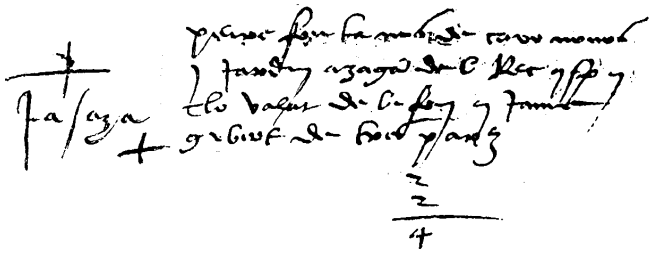

Transcription : *Pierre Fontanes de Caro novos - un jardin azagad de la rivière - Confront en lo valat de la Font et Jaumes Gibert de trois parts. 4 destres carrés*

Pour Saint-Jean-du-Gard :

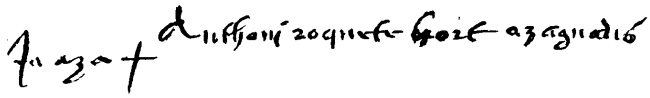

Transcription : *Antoine Rouquette hort azaguadis.*

Croix et écriture différentes des rajouts marginaux sont la preuve d'un contrôle *a posteriori*.

Pour Saumane, les mentions *azaga* ou *azaguadis* sont assez souvent complétées par : *uno partido de l'an* ou *en lo pos* ou *à bras de valat* ou *en poliège* [12], etc.

Ces variantes affinent le qualificatif *asaguadis* qui signifie «bien arrosé», mais aussi «irrigué».

Reste le jardin sec ou *sequo*.

On ne peut comprendre la signification de ce terme sans analyse.

Dans le jardin arrosé l'eau circule librement, quelle que soit son origine : desserte permanente d'une retenue, utilisation du contenu d'un bassin (*goûrgo*) alimenté de diverses façons : par une petite source, par *poliège*, etc.

Et son homologue inférieur – dont nous connaissons la bonne valeur fiscale – serait strictement «sec».

Il y a aussi les pré arrosés et les prés secs, ces derniers se contentant de l'eau tombée du ciel. Mais un jardin n'est pas un pré.

Le jardin *sequo* n'était-il pas plutôt un jardin «ne pouvant être irrigué par le béal ou le bassin», ce qui n'interdisait pas des arrosages à la main quand cela était nécessaire ?

Jardins *asaguadis* et jardins *sequo* voisinaient souvent, comme *l'hort sequo* de Berthomieu Rossel à la *Teyssarié* de Saint-Jean. Il confrontait le jardin *asaguadis* de Jacques Donadieu, et ceci pourrait expliquer celà.

Je partage le point de vue d'André Claveirole pour qui le *jardin de choux* était un jardin sec… disons, non irrigable.

⌘

Enfin, il convient d'évoquer ce troc incessant, ces allées et venues continuelles qui – si longtemps – animèrent la montagne, avant l'arrivée récente de l'épicerie au village et du grainetier au chef-lieu.

Soucieux d'obtenir les meilleurs résultats et d'éviter la dégénérescence de leurs produits, les anciens pratiquaient largement les échanges de semences, plants et tubercules à l'intérieur de la communauté paroissiale et même au-delà des crêtes, comme ceux de la Valmy avec les gens du Prunier, du Lac ou du Salt en Vallée Française, par le chemin du Bec de Jeu.

Le jardin de Mireille n'est pas un rarissime survivant des *horts* familiaux, moins nombreux certes que dans le passé mais toujours présents.

A Saumane les jardins de Dédé, de Paul et de René (tous des Fournier), pour ne citer que ceux-là, perpétuent la tradition. Presque tous cultivés depuis des siècles, ils ont aidé les irréductibles à rester au pays et satisfont des retraîtés actifs. D'autres renaissent avec des néo-cévenols découvrant la capacité de cette terre à produire d'excellents haricots verts et de succulentes pommes de terre.

Quelques uns ont particulièrement souffert le 8 septembre 2002, comme celuis du Valat, d'Henriette et de Jean Pallet. La chaussée a cédé. Elle est partie en disloquant les bancels qui la renforçaient et qui soutenaient la terre jardinière.

Mais les enfants – le père n'est plus – ont décidé de reconstituer le jardin du Valat.

Je les y encourage de tout cœur.

voir notes en bas de la page 27

... des jardins et des sources [d'archives]

Un examen minutieux des documents fiscaux de l'Époque Moderne permet de tirer d'intéressantes indications sur la place importante que tenaient les jardins dans la vie non seulement des paysans mais aussi des citadins, au cours des siècles passés.
Jean Castan, avec son *Jardin de Mireille*, vient d'en faire la démonstration.

Cependant, le chercheur voudrait toujours en savoir plus.

Or, en dehors des sources fiscales évoquées ci-dessus, il peut s'étonner de l'absence quasi totale de documents capables de répondre à un grand nombre de questions qu'il se pose au sujet des jardins anciens : leur organisation, les espèces cultivées et la date de leur introduction, notamment en Cévennes…
Certes des indices, glanés ici ou là à travers les redevances féodales ou un banal contrat de mariage, peuvent projeter une faible lumière sur certaines pratiques horticoles, mais on ne trouve nulle part la description détaillée d'un jardin.
Cette lacune des sources est peut-être explicable par la banalité du sujet aux yeux des manants de l'époque.
Si les livres de raison (ou de comptes), par exemple, ne mentionnent jamais des achats de semences ou de plants (qui pourraient nous renseigner sur ce que cultivaient dans leur jardin les paysans locaux), c'est que ceux-ci n'entrainaient pas de sortie d'argent. Comme le souligne Jean Castan, on procédait par échange de plants entre voisins; le troc était roi.
Par ailleurs, les produits du jardin, destinés à une consommation exclusivement familiale, ne donnaient lieu à aucune transaction commerciale et encore moins à des actes passés devant notaire. Cela suffit sans doute à expliquer l'indigence des archives au sujet des jardins. A l'inverse, dès qu'une culture horticole présentait un fort intérêt économique – je pense en particulier à celle du safran – les textes la mentionnent.
Même des agriculteurs aussi renommés que Olivier de Serre sont restés fort discrets sur l'agencement de leur jardin et les plantes qu'ils y cultivaient.

Les jardins semblent donc être restés en dehors du domaine de l'écrit.
Cette absence de sources pertinentes explique probablement pourquoi si peu d'historiens contemporains se sont intéressés aux jardins.

Aussi, mon attention a-t-elle été récemment attirée par l'ouvrage que Marie-Thérèse Haudebourg a consacré aux jardins du Moyen Age.[*] Son étude décrit la place occupée par les jardins – monastiques ou profanes – dans l'imaginaire médiéval et à ce titre présente un intérêt plus sociologique qu'agricole. L'originalité de sa démarche a été de faire appel à de nombreuses enluminures représentant des jardins pour remédier à l'absence de sources écrites précises.
Cette source inatendue méritait d'être signalée.

En résumé, que savons-nous aujourd'hui des jardins cévenols ?

- D'abord, qu'ils étaient nombreux et, dans la majorité des cas, situés à proximité immédiate de la maison d'habitation. Leur surface était faible.
- Qu'ils étaient souvent associés à une canebière, le chanvre étant lui aussi indispensable pour la confection de vêtements frustres, de sacs, de liens…
- On rencontrait fréquemment dans les jardins plusieurs variétés d'arbres fruitiers : poiriers, pommiers,cerisiers, noyers,… souvent mentionnés à l'unité dans les compoix. Il ne s'agissait donc pas de véritables vergers mais bien de fruits destinés à la consommation familiale.
- Parfois une ruche ou *place d'abtez* est aussi signalée.
- Dans bien des endroits, une treille n'est pas loin du jardin.

Ici s'arrêtent les précisions fournies par les textes : bien peu de chose en vérité.

Le reste n'est que spéculations (ce qui ne signifie pas forcément hypothèses hasardeuses).

Par exemple, ces jardins étaient-ils clos, comme nous les montrent de nombreuses miniatures du Moyen-Age ? C'est fort probable, ne serait-ce que pour protéger les cultures des incursions des bêtes sauvages, en particulie sangliers et chevreuils.
En dehors des légumes, on peut penser que la culture de plantes aromatiques, à usage culinaire ou médicinal, était également très répandue.
Autre interrogation, ces jardins étaient-ils fleuris ?

A. Claveirole

[*] Marie-Thérèse HAUBEBOURG : *Les jardins du Moyen-Âge* - Librairie académique Perrin, 2001.

Notes du Jardin de Mireille

[1] L.C.C. n° 127, p. 20-22.
[2] *Almanach du Val Borgne 1998*, p. 19-25 et AD 30 - 1 E 3187.
[3] Olivier de Serres les nommait «cartoufles» et Parmentier (Olivier de Serres dixit) reconnaissait dans son *Examen chymique des pommes de terre* (1773) que « l'usage de cette plante alimentaire était adopté depuis des siècles ».
[4] *Villages médiévaux en Bas-Languedoc*, t.I, p. 165-170 et 188-189.
[5] *Ravitaillement et alimentation en Provence aux XIVe et XVe siècles* - Éd. Mouton - Paris, La Haye, 1970 - III - Annexes.
[6] récoltées à la Saint-Martin, la Saint-Michel ou au 15 août.
[7] ou *hortolanus* = ortolan : jardinier.
[8] Il s'agit d'un quartier hors les murs (et non pas des Arènes), où existaient autrefois des carrières de sable.
[9] rassemblement concerté des familles paysannes (vivant jusque là sur des exploitations isolées) en des villages fortifiés, à l'abri du donjon seigneurial.
[10] Valeur arrondie du destre carré : 20 m².
[11] Voir L.C.C. n° 123 - *Arpentement ou « destramen » - Compoix et maison « foganha ».*
[12] De *poulèjho* : «Bascule de puits… c'est une perche posée sur un appui où elle fait office de levier; elle porte un seau par un de ses bouts, l'autre est chargé d'un contre-poids» (*Dictionnaire Franco-Languedocien*).

Questions

Ravin del Braouissara
(858 – C. Reynes – SW19 7HN Londres)

Je voudrais poser une question de toponymie sur le village de La Baume, près de Bédouès.

Quel est la signification du nom d'une ravine appelée *ravin del Braouissara* ? Pour éclairer éventuellement le contexte, on trouve non loin de là le ravin d'Ourssières. Ces deux ravins traversent une draille qui longe un *plan d'estivat*.

Entre ces ravins ou ravines, qui aboutissent au Tarn, on relève les noms de : Mas d'Hermes, la Sablière, la Meuse, la Toureille, la Noria, la Sogne.

Noms d'ingénieurs en fortifications
(859 – N. Faucherre – 17450 Fouras)

La fortification des villes cévenoles, entre 1622 et 1629, voit fleurir une multitude d'ouvrages défensifs, souvent sommaires (terres + palissades + pierre sèche), mais qui constituent un catalogue de formules nouvelles dont je voudrais cerner la source d'inspiration commune.

Des ingénieurs protestants itinérants – quelquefois formés en Hollande, comme Pierre d'Argencourt – sont intervenus à La Rochelle, Montpellier ou Montauban.

J'ai l'impression de retrouver la «patte» de Pierre d'Argencourt dans les ouvrages à corne, tenailles et autres benettes d'Anduze, Sauve, Saint-Ambroix ou Barjac, dont on peut voir les détails dans les plans de Tassin et de Beins.

En consultant ici ou là des comptes de travaux, certains lecteurs du L.C.C. auraient-ils rencontré des noms d'ingénieurs ?

Aire de grain coucou
(860 – A. Claveirole – 26000 Valence)

Dans l'un des compoix de Saint-Paul-la-Coste, je relève sous le titre de Louis Guy, des Conques, qu'il possède devant sa maison d'habitation : « pailler, clède,… ayre, ayriel de grain coucou ».

De quoi s'agit-il ?

Oranger des Osages
(861 – Cl. Nova – 30150 Roquemaure)

Venu de la Nouvelle France, l'oranger des Osages ou Maclura fut introduit en 1822 dans la région d'Orange par Adrien de Gasparin, membre de l'Académie des Sciences et Ministre de l'Agriculture.

Les feuilles de cet arbre auraient été utilisées pour la nourriture des vers à soie, suite à l'épidémie (de cochenille ?) qui avait frappé les mûriers.

Quelqu'un aurait-il plus d'informations sur cet arbre et son introduction dans notre pays : limitée à la région d'Orange ou également en Cévennes ?

N.D.L.R. - Découvert en 1673 dans le Missouri, région des indiens Osages, par le missionnaire Marquette, le bois de cet arbre était utilisé par les indiens nord-américains pour la fabrication des arcs; ils extrayaient également de ses fruits une teinture pour le visage.
Ses feuilles étaient «acceptées» par les vers à soie.

Source : http//les.arbres.fr/fiches-osages

Avez-vous pensé à renouveler votre abonnement pour 2003

?

Réponses

Bibliographie de villages cévenols
(854 – B. Atger – 30660 Gallargues-le-Montueux)

Je peux signaler à B. Atger que mon père Paul-Albert Robert a fait paraître en mai 1937 (imprimerie Chaptal à Mende) un livre intitulé *Florac révolutionnaire, esquisses et croquis*.

De même sa thèse de diplôme supérieur d'histoire et de géographie (1911) a été consacrée à l'affaire du Pont-de-Montvert, début de l'insurection camisarde.

Mme AUBIN

Vie et mort du marquis de Lalande
(856 – H. Despasse – B-1200 Bruxelles)

En réponse à M. Henri Despasse et suite aux articles d'André Gaujac [LCC 130, p 10] et Pierre Rolland [LCC 131, p 11], voici quelques notes relevées dans l'ouvrage d'Alain Ayats : *Louis XIV et les Pyrénées catalanes de 1659 à 1681*, édité au Trabucaïre à Perpignan.

Dans ce livre tiré de sa thèse, l'auteur relate avec beaucoup de détails les campagne successives de travaux pour fortifier la nouvelle frontière du royaume avec l'Espagne.

A propos de la construction de la citadelle de Mont-Louis (p. 785), il fait état de la nomination par Louvois de trent cinq officiers-ingénieurs-inspecteurs des maçonneries, dont un certain M. de La Lande, qui percevra pour ses travaux d'inspection et de toisé la somme de 10 écus par mois. En note, il est fait référence à la lettre de Louvois adressée à l'Intendant Trobat, le 28 février 1681 [SHAT, cote A1 652 - n° 694].

Le même La Lande est déjà dans la Province depuis quelques temps, puique le 23 octobre 1679, dans le cas des fortifications du fort de Bellegarde, le roi lui accorde une gratification de 100£ pour ses services. [Louvois à Trobat : SHAT, A1 625 - n° 460].

A mon tour de poser les questions suivantes :

- Se pourrait-il que le marquis et l'inspecteur des maçonneries de Mont-Louis soient une seule et même personne ? Sinon, sont-ils de la même famille ?
- Y aurait-il parenté entre Jean-Baptiste du Deffand, marquis de La Lande, et Marie de Vichy-Chamrond, marquise du Deffand (1697-1780), femme de lettres et correspondante des encyclopédistes ?

Je signale enfin que dans l'ouvrage d'Alain Ayats (p. 787), un certain Jullien est affecté – comme La Lande – au toisé des fortifications de Mont-Louis, le 14 mars 1681 [SHAT, A1 660 - n° 409].

Il serait sans doute instructif de se rendre au *Service Historique de l'Armée de Terre* pour faire plus ample connaissance avec ce marquis de La Lande.

B. ATGER

Édifice bizarre
(857 – H. Depasse – B-1200 Bruxelles)

En 1972, notre ami le curé Jean Roux nous a conduits au bord de la Cèze au lieu nommé *Sauto Cabro*, où il avait repéré de bizarres constructions.

Nous avons pu voir un mur cyclopéen et au-dessus une galerie couverte et une construction en ruine. La galerie était recouverte de larges et épaisses dalles de pierre. Plus loin il y avait un autre mur avec un escalier double en son centre, surmonté d'une sorte de chemin de ronde avec poste de vigie. Le tout se trouvait à une centaine de mètres au-dessus du niveau de la Cèze.

Autrefois, il était relativement aisé de descendre sur ce site par un chemin partant de la route de Sénéchas à Peyremale, à l'endroit où se trouve actuellement le panneau indiquant les caractéristiques du barrage. Depuis la construction de celui-ci, les eaux ont envahi l'accès à *Sauto Cabro*.

Il y a quelques années, nous avons profité de l'été où le barrage était vidé pour tenter de nous y rendre, mais nous avons dû y renoncer à cause de la boue et des risques de glissade. Aujourd'hui, on ne peut voir le site que si l'on enfreint l'interdiction de canoter sur le lac.

L'abbé Roux, qui avait montré ce site à plusieurs érudits, n'avait recueilli de leur part aucune explication valable. Il s'agirait d'un ensemble stratégique avec passage sur la Cèze par le pont de *Sauto Cabro*.

Mme AUBIN

Rectificatifs à l'article *« Le Rhône, artère cévenole »* [LCC n° 130]

Mme Calvayrac m'a aimablement signalé à propos de l'article sur le Rhône, qu'il y avait effectivement un péage de Balthezard ou Balthazard : « *il s'agissait du port d'Orange sur le Rhône* ».

Le péage de Balthazard était le péage des princes d'Orange partagé avec le duc de Caderousse.[1]

« *En 1698, les quatre pasteurs libérés de Pierre Encize furent accueillis officiellement au port de Balthazard par la population en liesse* ». Il existait aussi une « *grange de Balthazar* », dite encore « *du sieur de Balthazar* ». Elle fut indiquée comme hostellerie en août 1620.

C'est le passage en amont par l'île de la Piboulette qu'avaient emprunté les cévenols pour aller au culte à Orange en 1698. Il y eut une centaine de condamnés aux galères.

Le dictionnaire de Jacques Rossiaud sur la batellerie du Rhône médiéval[2] n'était malheureusement pas encore paru. Les lecteurs du *Lien* que ces questions passionnent ne pourront que s'y référer. Je me contenterai ici de rapporter les rectificatifs indispensables.

Plutôt que « *empeute* », il fallait sans doute lire « *empente* » dans l'enquête de 1623, car l'« *empeinte* » est une grande rame gouvernail, de la longueur du bateau, fixée à l'arrière. Elle se distingue du timon, qui correspond lui au gouvernail d'étambot, utilisé dans le cas des bâtiments de premier rang.

Quant aux « *galopins, couriers et chartreux* » du document de 1596, s'agit-il d'une erreur de copiste, qui ne paraît pas très à son aise dans la transcription de ce tarif, ou d'une évolution de vocabulaire ? Rossiaud a relevé dans le tarif du péage de Lers de 1536 [AN H 2959] : « *gallopins autrement appelés charretons ou coursiers* ». Quoiqu'il en soit, ces termes désignent les petits bateaux d'accompagnement des convois, chargés du ravitaillement ou du transport des mariniers chargés d'explorer le chenal et de préparer le chemin aux équipes de halage.

G. Caillat

---

[1] Voir aux AD30 - 74 J 110 et aux AD 84.

[2] Jacques Rossiaud. *Dictionnaire du Rhône médiéval : identités et langages, savoirs et techniques des hommes du fleuve (1300-1550).* – Grenoble, Centre Alpin et Rhodanien d'Ethnologie, 2002. – 2 vol.

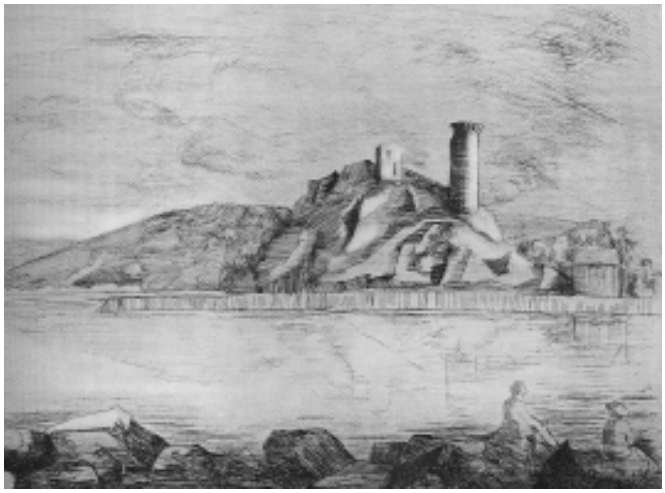

Roquemaure
Ruines du château de l'Hers
(Eau-forte de Martine Fournier, extraite de *Hommage aux mariniers du Rhône*, Tournon, 1980)